

COLLECTION « LILIUM GALLIAE »

Rappel : un double-clic dans la page provoque un retour vers le haut de page.

Copyright © Carraud-Baudry, 2022

---

Page complète des  
« COMMENTAIRES »  
au sujet de : CONSTANTIN,  
et de : CLOVIS, NOUVEAU CONSTANTIN.

AVEC DES EXTRAITS DE TEXTES...

D'ÉRIC STEMMELEN,  
DE DANIEL-ROPS,  
DE VOLTAIRE,  
ET  
DE PATRICK J. GEARY.

*N. B. : ces commentaires  
sont disponibles au format PDF  
(fichier obtenu par impression en PDF  
de la page HTML des « Commentaires »).*

---

**MEMENTO :**

■ [GRÉGOIRE DE TOURS]. *Histoire ecclésiastique des Francs, par Georges Florent Grégoire, Évêque de Tours, en dix livres*. Revue et collationnée sur de nouveaux manuscrits, et traduite par MM. J. Guadet et Taranne. TOME PREMIER. Paris : Jules Renouard, 1836. XXIII p. et 460 p. — [PDF]

N. B. : numérisation : MSN ; livre issu des collections de : University of Toronto ; téléchargé depuis : archive.org.

■ [GRÉGOIRE DE TOURS]. *Histoire ecclésiastique des Francs, par Georges Florent Grégoire, Évêque de Tours, en dix livres*. Revue et collationnée sur de nouveaux manuscrits, et traduite par MM. J. Guadet et Taranne. TOME SECOND. Paris : Jules Renouard, 1836. 329 p. — [PDF]

N. B. : numérisation : MSN ; livre issu des collections de : University of Toronto ; téléchargé depuis : archive.org.

Extrait — Livre I – Chap. XXXIV, p. 33-35  
(à propos du règne de l'empereur  
« *Constantin, qui régna heureusement* ») :

« XXXIV. Le trente-quatrième empereur des Romains fut Constantin, qui régna heureusement pendant trente ans. Dans la onzième année de son empire, lorsqu'après la mort de Dioclétien, la paix eut été rendue aux églises, le bienheureux évêque Martin naquit dans la ville de Sabaria (2) en Pannonie, de

parens païens, mais non obscurs. Ce même Constantin, dans la vingtième année de son règne, fit périr son fils Crispus par le poison, et Faustine sa femme dans un bain chaud, parce qu'ils avaient voulu, par trahison, lui enlever l'empire. De son temps, le bois sacré de la croix du Seigneur fut retrouvé par les soins de sa mère Hélène et sur les indications du juif Jude, qui, après avoir été baptisé, fut appelé Cyriaque. L'historien Eusèbe a conduit sa chronique jusqu'à ce temps. Ce qui suit, depuis la vingt-unième année de Constantin, a été ajouté par le prêtre Jérôme, qui dit que le prêtre Juvencus mit les évangiles en vers à la demande de l'empereur. »

**Extrait — Livre II – Chap. XXXI, p. 104-106**

(dans ce passage du texte,  
Clovis se trouve qualifié de « *nouveau Constantin* ») :

« **XXXI.** Alors la reine manda en secret saint Rémi, évêque de Reims, le priant de faire pénétrer dans le cœur du roi la parole du salut. Le pontife s'étant mis en relation avec Clovis, l'amena peu à peu, et secrètement, à croire au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et à renoncer aux idoles, qui ne peuvent être d'aucun secours ni à lui ni à personne. Clovis lui dit : « Très saint père, je t'écouterai volontiers ; mais il y a une difficulté, c'est que le peuple qui me suit ne veut point abandonner ses dieux. Toutefois, je vais lui parler dans le sens de tes paroles. » Il vint donc au milieu des siens ; mais la puissance divine était déjà intervenue, et avant même qu'il eût ouvert la bouche, le peuple s'écria tout d'une voix : « Pieux roi, nous rejetons les dieux mortels, et nous sommes prêts à servir le Dieu dont saint Rémi prêche l'immortalité. » Cette nouvelle est portée à l'évêque, qui, comblé de joie, donne ordre de préparer les fonts sacrés. Des toiles peintes ombragent les rues, les églises sont ornées de tentures, on dispose le baptistère, des nuages de parfums s'élèvent, des cierges odoriférans brillent de toute part, tout le temple du baptistère se remplit d'une odeur divine (1) ; et Dieu accorda une telle grâce aux assistans, qu'ils se crurent transportés au milieu des parfums du paradis. Le roi demanda le premier le baptême au pontife. Nouveau Constantin, il s'avance vers le bain qui doit enlever la lèpre invétérée qui le couvrait ; il vient laver dans une eau nouvelle les taches hideuses de sa vie passée. Comme il s'avançait vers le baptême, le saint de Dieu lui dit de sa bouche éloquente : « Courbe humblement ta tête, Sicambre ; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Saint Rémi était un évêque de la plus grande science, connaissant parfaitement la rhétorique (2), et si célèbre par sa sainteté, qu'on l'égalait en vertu à saint Silvestre. Nous avons encore aujourd'hui un livre de sa vie, où il est dit qu'il ressuscita un mort. Le roi ayant donc confessé un Dieu tout-puissant dans la Trinité, fut baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et fut oint du saint-chrême avec le signe de la croix. Plus de trois mille hommes de son armée furent également baptisés, de même que sa sœur Alboflède, qui, peu de temps après, s'en alla vers le Seigneur ; et comme le roi était attristé par sa mort, saint Rémi lui adressa une lettre de consolation, qui commençait ainsi (1) : « Je suis affligé et très affligé du sujet qui cause votre tristesse, la mort de votre sœur Alboflède, de bonne mémoire. Mais ce qui peut nous consoler, c'est qu'elle est sortie de ce monde plutôt digne d'envie que de pleurs. » Une autre sœur de Clovis, nommée Lantechilde, qui était tombée dans l'hérésie des Ariens, se convertit aussi, confessa le Fils et le Saint-Esprit égaux au Père, et reçut le saint-chrême. »

(N. B. : nous ne reproduisons pas les notes de bas de pages des textes cités.)

---

**RAPPEL DES  
COMMENTAIRES  
au sujet de *Constantin*,  
et de *Clovis, nouveau Constantin* :**

***Tels qu'il se trouvent exposés sur la page de présentation  
des ouvrages de la Collection Lilium Galliae***

« Le trente-quatrième empereur des Romains fut Constantin, qui régna heureusement pendant trente ans. » (In : [GRÉGOIRE DE TOURS]. *Histoire ecclésiastique des Francs, par Georges Florent Grégoire, Évêque de Tours, en dix livres. Revue et collationnée sur de nouveaux manuscrits, et traduite par MM. J. Guadet et Taranne. TOME PREMIER.* Paris : Jules Renouard, 1836. XXIII p. et

« [...] **Nouveau Constantin, il s'avance vers le bain qui doit enlever la lèpre invétérée qui le couvrait ; il vient laver dans une eau nouvelle les taches hideuses de sa vie passée. Comme il s'avancait vers le baptême, le saint de Dieu lui dit de sa bouche éloquente : « Courbe humblement ta tête, Sicambre ; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » [...]. »** (In : [GRÉGOIRE DE TOURS]. *Histoire ecclésiastique des Francs, par Georges Florent Grégoire, Évêque de Tours, en dix livres. Revue et collationnée sur de nouveaux manuscrits, et traduite par MM. J. Guadet et Taranne. TOME PREMIER.* Paris : Jules Renouard, 1836. XXIII p. et 460 p. Livre II – Chap. XXXI).

Lors de notre lointaine jeunesse avions-nous lu un ouvrage du médecin Frank Gill Slaughter intitulé « *Le Glaive et la Croix – Vie de Constantin le Grand, empereur chrétien* » (titre original : *Constantine, The Miracle of the Flaming Cross*) ; Paris : Presses de la Cité, 1965 ; réédition, Paris : Presses Pocket, janvier 1971 (traduction de Gilberte Marchegay). Dans cet ouvrage, un roman, quasi-hagiographique, digne de ces récits des Bollandistes qui contribuèrent à renforcer le mythe chrétien, l'auteur se livrait à une véritable apologie de Constantin, l'exaltant d'une façon des plus immodérées.

À qui aura lu un peu plus que des récits du type de ceux que put produire l'aimable médecin états-unien, puisant notamment, et abondamment, son inspiration dans la matière biblique, dans la substance chrétienne, Constantin paraîtra beaucoup moins « sympathique » que ne le laisse supposer la prose de F. G. Slaughter...

Aussi, nous vous proposons de lire des textes plus objectifs, plus sévères, certainement, à l'égard de l'empereur Constantin, qui alors vous semblera peut-être avoir régné **moins heureusement** que voulait bien tenter de nous le faire croire Grégoire de Tours.

- Nous vous incitons donc vivement à consulter, tout d'abord, quelques pages rédigées par Éric Stemmelen, relevées dans son ouvrage intitulé « *La Religion des seigneurs – Histoire de l'essor du christianisme entre le I<sup>er</sup> et VI<sup>e</sup> siècle* » ;

- Puis à parcourir quelques pages de Daniel-Rops, auteur chrétien, pages relevées dans le 5<sup>e</sup> volume de son « *Histoire Sainte – Histoire de l'Église* », ce volume, le 2<sup>e</sup> tome de « *L'Église des Apôtres et des Martyrs* » est intitulé « *L'Église des Apôtres et des Martyrs – 2. La Croix sur le monde* » ;

- À parcourir également quelques pages extraites du « *Dictionnaire philosophique* » de Voltaire, à savoir celles d'un **article consacré spécifiquement à Constantin**, et tout particulièrement la **section II** (« *Caractère de Constantin* »), puis les **Sections première et deuxième de l'article consacré à (l'empereur) Julien**... Aussi, nous incitons-nous à la lecture (sur un thème voisin, relativement à Constantin, autre toutefois, certes, mais se révélant d'un certain intérêt, lecture se révélant fort instructive relativement à l'Église) de la **Section** « *Donation de Constantin* » de l'article « *Donations* », de ce même « *Dictionnaire philosophique* ».

- Mais encore, nous vous proposons de lire des textes de Patrick J. Geary, issu de son ouvrage intitulé : « *Naissance de la France – Le Monde mérovingien* » (GEARY, Patrick J. *Naissance de la France – Le Monde mérovingien.* [Titre original : « *Before France and Germany : The Creation and Transformation of the Merovingian*

*World* »]. Traduction de Jeannie Carlier et Isabelle Detienne. Dans ce texte il sera question de Clovis, de sa marche vers un accroissement considérable de son pouvoir, de son règne, il sera question de sa personnalité, de son caractère, de sa rigueur, de sa détermination farouche, de sa sévérité, voire de sa férocité.

Après avoir pris connaissance de maints aspects de ce qui peut être connu de la vie, de la personnalité, de la mentalité de Clovis, il se révélera bien certain au lecteur qui aura parcouru les textes dont nous lui proposons de faire la lecture, que ce roi « barbare » se montra infiniment moins barbare que Constantin, avant lui, que Charlemagne, après lui, tous deux grands massacreurs d'hommes, capables de commander froidement l'exécution en masse de plusieurs milliers de personnes (Suèves, ou Saxons... ; toutefois reconnaissons qu'en nos siècles contemporains les massacres de masse, perpétrés par de nombreux moyens — bombardements aériens, pilonnages d'artillerie, épandages de gaz... de diverses façons en éliminant plus ou moins systématiquement certaines populations, plus ou moins strictement sélectionnées —, à l'initiative d'aimables démocrates, ou de redoutables autocrates, se sont révélées plus terribles encore). Afin d'appuyer nos assertions, nous mentionnons, ici, un extrait du texte de Daniel-Rops, relatif à l'empereur Constantin et cité dans les « commentaires » que nous livrons à votre examen : « Un auteur anonyme du temps a caractérisé à merveille la complexité du personnage, en le qualifiant de trois épithètes : *præstantissimus, pupillus, latro*. [...]. Mais, dans sa marche vers Dieu, il y avait aussi la troisième, le *latro*, le bandit, l'aventurier, le barbare qui se mettait à la traverse : celui-là non plus ne se laissait pas oublier. » (In : DANIEL-ROPS. *Histoire Sainte – Histoire de l'Église (5e volume). L'Église des Apôtres et des Martyrs – 2. La Croix sur le monde*. Paris : Desclée de Brouwer, 1971 [Collection Foi Vivante]. 370 p. P. 157. © Librairie Arthème Fayard et Desclée de Brouwer, 1971).

Quant à Clovis, lucide toujours, il demeurerait maître de ses passions, non excessivement imbu de sa personne, non subjugué d'hybris, de démesure... Clovis fit exécuter des adversaires vaincus sur le champ de bataille, ou des rois, des princes rivaux potentiels dans sa recherche du pouvoir, ou de sa main tua-t-il un guerrier, provocateur irrespectueux, mais il ne se montra jamais comparable tout à fait à Constantin... Clovis, même s'il savait se montrer d'une froide sagacité, s'il se montra sans pitié, ferme, brutal, terrible à ses ennemis, ne montra jamais, contrairement à Constantin, une mentalité puérile, jamais il ne se comporta en adolescent immature et d'une violente impulsivité, d'une brutale bestialité, jamais il ne se montra tout à fait un brigand assoiffé de sang...

---

Vers la page  
de la collection  
« LILIUM GALLIAE »  
(rubrique *Grégoire de Tours, etc.*)

« COMMENTAIRES »  
au sujet de *Constantin*,

et de *Clovis, nouveau Constantin*

(SUITE) :

## LES EXTRAITS DES TEXTES...

D'ÉRIC STEMMELEN,  
DE DANIEL-ROPS,  
DE VOLTAIRE,  
ET  
DE PATRICK J. GEARY.

---

En premier lieu, donc, nous vous proposons de lire deux passages d'un ouvrage, relativement récent, d'Éric Stemmelen, intitulé « *La Religion des seigneurs – Histoire de l'essor du christianisme entre le I<sup>er</sup> et VI<sup>e</sup> siècle* » (Michalon Éditions, 2010), ouvrage, méritant de se trouver sur un rayon votre bibliothèque dans le voisinage de « *La servitude volontaire* » de La Boétie, de « *Les Essais* » de Montaigne, de « *Soumission à l'autorité* » de Stanley Milgram, où l'auteur s'efforce de démythifier Constantin et d'appeler son lecteur à une plus grande lucidité :

(In : STEMMELEN, Éric. *La Religion des Seigneurs – Histoire de l'essor du christianisme entre le I<sup>er</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Michalon Éditions, 2010. 316 p. Copyright : © Michalon Éditions, 2010).

Voir les 1<sup>ère</sup> et 4<sup>e</sup> pages de couverture de l'ouvrage (au format PDF).

Extrait n°1. Pages 105-122 :

« 5

« VERS LA RELIGION D'ÉTAT

« Le 25 juillet 306, Constantin (Caius Flavius Valerius Aurelius Constantinus, 275 ?-337), originaire des montagnes de Dardanie (aujourd'hui en Serbie), fils de Constance Chlore (empereur en 305-306 ; César dans la tétrarchie depuis 293) et d'Hélène, serveuse d'auberge, se fait proclamer Auguste à Eburacum (York, en Angleterre). De ce coup de force s'ensuit une période trouble où les prétendants s'affrontent : on comptera jusqu'à six ou sept empereurs simultanés ! Constantin élimine ses concurrents par la force de ses troupes ou par le meurtre commandité. En 312, il est le maître à Rome, tandis que Licinius, son beau-frère, domine en Orient. En 324, ayant fait étrangler Licinius, Constantin règne enfin sur tout l'empire romain. Il fait également supprimer, en 326, son fils aîné Crispus (égorgé), puis sa propre épouse Fausta (ébouillantée). Parmi quelques autres crimes, il fera aussi décapiter en 331 le philosophe Sôpatros et, en 335, brûler vif un obscur opposant chypriote, Calocaerus. Entre deux assassinats, Constantin s'était rallié au christianisme, peut-être dès 312, sous l'influence en particulier de l'évêque Ossius de Cordoue. Et il avait organisé en 325 le concile de Nicée, acte fondateur du dogme catholique<sup>1</sup>.

« *Quelque chose qui semble une croix météore*

« On n'a pas fini de gloser sur la sincérité de la conversion de Constantin : il est vrai que l'empereur « chrétien » ne se fit baptiser que sur son lit de mort, en 337. Il est parfois dit que le baptême reporté volontairement en fin de vie, afin d'obtenir la rémission de tous ses péchés, était une pratique alors courante. Mais l'on ne connaît en fait que très peu d'occurrences précisément identifiées de ce sacrement retardé : un autre cas spécifique est le fils de Constantin, l'empereur Constance II. Il ne faut pas le confondre avec le baptême *in extremis*, qui pouvait s'administrer en urgence dans le cas d'une maladie soudaine ou d'un accident. Le baptême se déroulait usuellement à l'âge adulte, lors d'une cérémonie collective célébrée à Pâques. Dans les familles déjà christianisées, le baptême survenait souvent à l'adolescence, mais on pratiquait depuis longtemps le baptême des enfants nouveaux nés : Cyprien de Carthage en rappelait la nécessité, suite à un concile tenu à l'automne 251 : « surtout nous croyons qu'on doit l'observer à l'égard des enfants qui ont plus de titres à notre assistance et à la miséricorde divine dès l'instant de leur naissance »<sup>2</sup>.

« Si l'on en croit Eusèbe de Césarée, l'empereur semblait tout ignorer du christianisme jusqu'en 312, ce qui confirme incidemment que le christianisme n'était vraiment pas très répandu à cette époque, à moins que Constantin n'eût été un ignare absolu. Il aurait alors été catéchisé par des prêtres chrétiens. Selon Eusèbe, « il fit venir les initiés aux mystères de ces paroles et leur demanda quel était ce Dieu [...]. Il s'appliqua désormais à lire les Écritures, prit pour confidents les prêtres de Dieu et pensa qu'il convenait d'honorer de tous ses soins le Dieu qu'il avait vu ». Selon Lactance, Constantin se convertit à l'occasion de la bataille du pont Milvius, le 28 octobre 312, où il écrasa un de ses rivaux, Maxence, qui contrôlait alors Rome et l'Italie. Un « signe » lui serait apparu durant son sommeil, à moins que ce ne soit en plein jour avant le combat, et lui aurait assuré la victoire<sup>3</sup>.

« En fait, on ne sait même pas si Constantin s'est vraiment converti avant sa dernière heure. Il n'est pas bien sûr qu'il ait tout à fait saisi la différence entre le culte du Soleil et celui de Jésus. Il continua longtemps sous son règne (au moins jusqu'en 324) à faire ériger des statues et frapper des monnaies ou des médailles à la gloire de *Sol Invictus*. En 310, il avait déjà prétendu qu'Apollon lui était apparu, dans un temple en Gaule, ce que rapportait avec enthousiasme un panégyriste : « Tu as vu, je crois, Constantin, ton protecteur Apollon [...]. Et que dis-je : je crois ? Tu as vu le dieu et tu t'es reconnu sous les traits de celui à qui les chants divins des poètes ont prédit qu'était destiné l'empire du monde entier [...] puisque, empereur, tu es, comme lui, jeune, épanoui, secourable et admirablement beau. » Il faut noter qu'à cette époque il était naturel de croire à l'intervention de la divinité : les témoignages en ce sens sont nombreux, tout au long de la littérature gréco-romaine. Par exemple, l'historien Hérodien, décrivant le siège de la ville d'Aquilée en 238 par l'empereur Maximin, nous informe posément que le dieu Apollon apparaissait au-dessus de la cité et participait à sa défense. L'historien reste toutefois prudent : « S'agissait-il là d'une apparition réelle ? Je ne puis le dire » (ce qui présuppose qu'il puisse y avoir des apparitions « réelles » et ressemble assez aux afféeries modernes à propos des visions de Constantin). En 272 à Palmyre, l'empereur Aurélien avait vaincu la reine Zénobie grâce à « l'apparition divine [*forma numinis*] » du dieu solaire Héliogabale, qu'il remercia de son intervention. Comme il est dit dans un roman grec datant du Haut-Empire, *Chéréas et Callirhoé*, « même les dieux

sont parfois contraints, à certains moments de la Destinée, de venir dans la compagnie des humains ; c'est ce que racontent les poètes et les historiens ». Les apparitions et les déplacements instantanés relevaient du quotidien, tandis que chacun y allait de ses résurrections et de ses guérisons soudaines. Robin Lane Fox en tire aujourd'hui une vérité toute simple : « Pour tout le monde, hormis une petite minorité de gens instruits, les dieux étaient, à l'évidence, une présence potentielle qu'un miracle pouvait révéler. [...] Que Dieu puisse visiter l'homme, c'était aux yeux d'un païen l'élément le moins nouveau de l'enseignement chrétien. » De tout cela, il faut plutôt conclure, avec André Piganiol, auteur de la seule (et déjà ancienne) biographie française de référence sur Constantin, qu'il s'agit de ces « hallucinations savamment exploitées par les hallucinés eux-mêmes, par les politiques, par les prêtres, sans qu'il nous soit facile de démêler aujourd'hui la part de la naïveté, la part de la fourberie ». Ce qui reste certain, c'est que Constantin favorisa beaucoup l'essor du christianisme, en instituant tout d'abord une complète liberté de culte, puis en accordant de très importants privilèges juridiques, fiscaux et financiers à l'Église chrétienne et en particulier aux évêques<sup>4</sup>.

« Une thèse, encore vivace de nos jours, veut que cette attitude de l'empereur soit le résultat du développement spontané du christianisme, que Constantin n'aurait fait qu'entériner légalement. On sait depuis longtemps, au moins depuis Gibbon, qu'il n'en est rien : les chrétiens, répétons-le, étaient fort peu nombreux en ce début du IV<sup>e</sup> siècle et constituaient moins de 5 % des habitants de l'empire, très inégalement répartis. L'empereur n'avait aucune raison apparente d'aller à l'encontre de pour ainsi dire toute la population. « Il ne faut jamais oublier », comme l'écrivait en 1889 l'historien irlandais John Bagnell Bury, « que la révolution de Constantin a peut-être été l'acte le plus audacieux jamais commis par un autocrate, en défiant et en méprisant ce que pensait l'immense majorité de ses sujets ». Cela ne nous dit pas pourquoi Constantin s'est livré à une politique aussi antagoniste envers son peuple et pour quels motifs il a voulu lui imposer le christianisme et surtout par quels moyens et à l'aide de quels soutiens il a réussi son coup<sup>5</sup>.

« Une thèse plus actuelle consiste à faire de Constantin un visionnaire, qui aurait certes prescrit au peuple romain la croyance d'une secte très minoritaire, mais qui l'aurait fait avec sincérité, par volontarisme personnel, parce qu'il aurait estimé que cette religion était à même de redonner à l'empire – ou pour le moins à l'empereur – toute sa splendeur et sa puissance. Cela ne tient pas debout : tous les historiens se sont toujours accordés à dire, hier comme aujourd'hui, que l'empire avait retrouvé une réelle prestance sous les vingt ans de règne de Dioclétien et il n'y avait, de ce fait, nul besoin de faire appel à quelque religion nouvelle pour le conforter. Bien au contraire, c'est après le règne de Constantin que le déclin de l'empire repartit de plus belle et que la décadence, puis l'effondrement s'abattirent sur lui en moins d'un siècle. Ceci malgré la christianisation, ou plutôt, selon de très grands historiens à commencer par Gibbon et Mommsen, à cause même du christianisme. Si Constantin a vraiment cru qu'une nouvelle religion allait donner un second souffle à la romanité, il s'est trompé du tout au tout et il a fait preuve d'une fâcheuse stupidité. Mais après tout, il n'est pas exclu que Constantin ait partagé ce genre de conviction, compte tenu du caractère assez obtus de l'individu, qui disait de sa propre personne : « Nous avons reçu de la Divine Providence la faveur suprême d'être à l'abri de toute erreur. »<sup>6</sup>

« De toute façon, la seule certitude de l'empereur n'aurait pas suffi à emporter une conversion générale des habitants de l'empire : ainsi, ni le dément Elagabal, ni le strict Aurélien, très chauds partisans des cultes solaires, n'entraînèrent la fin de la religion traditionnelle, alors même que ces croyances étaient pourtant plus répandues que le christianisme, au moins en Occident ; de même, l'empereur Caracalla, fidèle adepte du culte d'Isis, en favorisa considérablement la pratique sans pour autant faire basculer l'empire dans cette religion, très populaire dans de nombreuses régions. Il fallait bien que l'empereur soit porté et soutenu par une très puissante force économique et sociale pour qu'il puisse venir à bout de l'opposition populaire ; sans un tel soutien, il se serait heurté en particulier aux militaires, fervents adeptes du culte solaire, et il aurait très vite été assassiné comme tant d'autres empereurs ou prétendants de l'époque. Le virage obligatoire de la christianisation n'a pu être le fait d'un seul homme ; il a été voulu et organisé par une puissante force sociale.

« *« Les seigneurs vont aux rois ainsi qu'au miel les mouches*

« Tout d'abord, il faut constater que ce n'est pas Constantin qui a décidé d'imposer le christianisme, mais que c'est le christianisme qui s'est imposé à lui, par le truchement d'évêques tels qu'Ossius et Lactance. Ce qui était la conclusion d'André Piganiol : « Il est devenu l'instrument des évêques, qu'il enrichissait, l'exécuteur de leurs décisions. »<sup>7</sup> Or ces évêques étaient eux-mêmes, ainsi que nous l'avons vu précédemment, au service de la nouvelle classe dominante, celle des grands propriétaires terriens. L'empereur fut entre leurs mains un outil, volontaire ou inconscient, peu importe, qui ne fit qu'appliquer une politique de transformation radicale désirée par les seigneurs fonciers.

« Nous avons vu qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle ces grands propriétaires fonciers avaient acquis à la fois le pouvoir économique et le contrôle des villes ; seuls leur échappaient, pour peu de temps encore et surtout en Occident (Gaule, Espagne, Illyrie), les villages où survivaient des propriétés sénatoriales traditionnelles, reposant sur l'esclavage, et une petite paysannerie indépendante, exploitant quelques hectares de terres, avec quelques esclaves. Les seigneurs avaient gagné en soutenant matériellement et financièrement les chrétiens et en les utilisant à leur profit. Désormais les notables chrétiens, et en particulier les évêques, étaient le fer de lance politique de la noblesse foncière. Il était donc logique que l'État lui-même passât aux mains de cette « faction nouvelle », devenue le nouveau pouvoir effectif, car il dominait à la fois l'économie rurale et les grandes cités. Celui qui devait gagner la lutte pour l'Empire serait obligé de prendre acte de la domination du christianisme, non pas en termes démographiques, puisqu'il y avait encore peu de chrétiens dans l'empire, mais parce que « les forces vives de l'Empire étaient en grande partie chrétiennes », selon les termes du cardinal Daniélou<sup>8</sup>. Et, une fois empereur, il imposerait le christianisme à l'ensemble de ses sujets, pour le plus grand profit des seigneurs.

« C'est donc ce qu'il advint, car aucun régime politique ne peut gouverner contre la classe qui détient le pouvoir économique. Constantin, plus brutal et plus cruel que ses adversaires, l'emporta. Mais cela aurait pu être tout aussi bien son beau-frère Licinius, celui-ci étant conseillé par l'évêque Eusèbe de Nicomédie. Constantin et Licinius étaient tout deux prêts à favoriser l'essor du christianisme, ainsi que le montre l'accord qu'ils conclurent en 313 : « Moi,

Constantin, ainsi que moi, Licinius, réunis heureusement à Milan pour discuter de tous les problèmes relatifs à la sécurité et au bien public, nous avons cru devoir régler en tout premier lieu, entre autres dispositions de nature à assurer, selon nous, le bien du plus grand nombre, celles sur lesquelles repose le respect de la divinité, c'est-à-dire de donner aux chrétiens comme à tous la libre faculté de suivre la religion de leur choix. » Cette décision se traduisait très concrètement par la restitution, aux Églises, des biens qui avaient pu leur être confisqués : « les locaux où les chrétiens avaient coutume de se rassembler, [...] doivent leur être rendus sans paiement et sans aucune exigence d'indemnisation ». Ce texte amplifiait celui de l'édit du 30 avril 311, décrété par l'empereur Galère juste avant sa mort, qui accordait aux chrétiens la liberté du culte, « de sorte qu'à nouveau ils puissent être chrétiens et rebâtir leurs lieux de réunion, à la condition qu'ils ne se livrent à aucun acte contraire à l'ordre établi »<sup>9</sup>.

« Au passage, notons que ces rédactions indiquent que les chrétiens, à l'orée du IV<sup>e</sup> siècle, ne se réunissaient pas seulement dans des maisons privées, et encore moins en secret, mais qu'ils avaient toute liberté de réunion et de construction. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Eusèbe de Césarée, décrivant la situation au début du règne de Dioclétien : « On ne se contentait plus des édifices d'autrefois et dans chaque ville on faisait sortir du sol de vastes et larges églises. » Or, on n'a retrouvé à peu près aucun vestige archéologique de ces « locaux » ou « lieux de réunion », et évidemment pas de « vastes et larges églises » datant de cette époque. Tout ceci laisse à penser que ces édifices n'étaient en fait guère nombreux et cela confirme à nouveau la faible extension du christianisme avant le règne de Constantin<sup>10</sup>.

*« Les chambres de torture étaient d'âpres demeures »*

« C'est sous l'empereur Constantin que commença à être mis en place un « État totalitaire ». Cette vigoureuse formule ne provient pas de quelque dangereux mécréant, mais du bon Marrou, grand maître à penser chrétien, qui dénonçait dans son dernier livre, en 1977 (le terme était alors à la mode), « la tyrannie et la terreur policière, bureaucratique et fiscale de l'État totalitaire du Bas-Empire ». Pour André Piganiol, « la législation criminelle du IV<sup>e</sup> siècle laisse une impression d'horreur ; beaucoup de lois semblent dictées par des furieux ». Pour les historiens anglo-saxons du droit antique, « la sombre réputation de l'Antiquité tardive, période de cruauté et de terreur, tient en grande partie au fonctionnement, ou aux abus, de son droit criminel. [...] Il suscite l'horreur chez le spécialiste moderne et la "sauvagerie judiciaire" de l'époque est condamnée unanimement ». MacMullen est particulièrement abrupt : « L'empire n'a jamais eu sur le trône un homme adonné à une telle violence assoiffée de sang [*bloodthirsty violence*] comme Constantin. » Il n'est pas nécessaire de décrire par le menu ce régime, un des plus atroces que l'humanité ait pu subir ; quelques exemples pénibles suffiront<sup>11</sup>.

« Dès 314, une loi punit des travaux forcés dans les mines et de l'amputation d'un pied tout esclave qui a tenté de fuir hors de l'empire. La même année, est généralisée la torture d'interrogatoire [*tormenta*, les tortures, la question] ; elle sera utilisée en particulier en cas de soupçon « d'adultère, d'homicide, ou de maléfice ». C'est cette dernière accusation qui permet de s'attaquer déjà aux religieux non chrétiens, ainsi que le rapporte Eusèbe de Césarée : « récemment, des prophètes, gens célèbres dans leur théosophie, ont

proclamé au milieu des tourments devant les tribunaux romains que c'était par des supercheries qu'ils avaient entretenu l'erreur populaire ». Il sera toutefois précisé de ne pas toucher au visage des condamnés, car « le visage formé à l'image de la beauté céleste [*in similitudinem pulchritudinis caelestis*] ne doit être marqué en aucune manière ». Cet usage systématique de la torture soulèvera l'indignation de certains, comme le rhéteur Fastidius : « Ce n'est pas assez d'énumérer toutes les horreurs, les coups de fouet, les cachots, l'obscurité, les liens et les chaînes. À cause d'un juge, on compte autant de morts par la torture que de peines infligées. » Mais, sur ce sujet comme sur tant d'autres, les sources non catholiques sont rares et les Pères de l'Église sont fort discrets : « Les juges sont contraints de torturer des témoins innocents, pour connaître la vérité dans des affaires qui leur sont totalement étrangères », regrette mollement Augustin – que l'on verra beaucoup plus virulent contre la concupiscence que contre la torture. Les sages recommandations de Tertullien, un siècle auparavant, sont bien oubliées lorsque s'instaure l'empire chrétien : « On ne pourrait rien objecter à ce qu'un chrétien exerce une fonction publique, mais qu'il ne condamne pas et n'impose pas de sanctions, qu'il ne fasse enchaîner personne, incarcérer ou torturer personne. » On verra même, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dans une affaire d'hérésie, des évêques « qui assistaient de leurs personnes aux tortures et allaient repaître leurs yeux et leurs oreilles des souffrances et des gémissements des accusés »<sup>12</sup>.

« En 318, on exhume une loi ancestrale, la *poena cullei* [le châtement du sac], qui n'avait plus cours depuis des siècles, selon laquelle, dorénavant, les parricides et infanticides seront jetés à l'eau, enfermés dans un sac avec un chien, un coq, une vipère et un singe. La loi du 1<sup>er</sup> décembre 319 prévoit que les délateurs coupables d'accusations calomnieuses auront « la langue tranchée à sa racine » avant d'être étranglés. Par la loi du 1<sup>er</sup> avril 326, le rapt d'une jeune fille sera puni de mort. La femme enlevée avec son assentiment présumé sera également exécutée ; il est bien précisé qu'elle peut être condamnée même si elle affirme n'avoir pas été consentante, car son témoignage est sans valeur « à cause du défaut de légèreté et d'inconséquence propre à son sexe [*propter vitium levitatis et sexus mobilitatem*] ». Quant aux servantes ou nourrices qui auront facilité ou n'auront pu empêcher la fuite de leur jeune maîtresse, elles seront atrocement tuées : « La bouche et la gorge de celle qui aura prodigué de nuisibles conseils seront closes par ingestion de plomb en fusion [*liquentis plumbi ingestione*]. » Selon une autre loi de 326, une femme qui sera convaincue d'être l'amante de son serviteur sera décapitée, tandis que celui-ci sera fouetté et brûlé vif<sup>13</sup>.

« Dès Constantin, dans tout l'empire, des agents impériaux, les *agentes in rebus*, surnommés les *curiosi*, surveillent et dénoncent tout esprit subversif. Ils devinrent rapidement « des sortes de "barbouzes", mais en une organisation tout à fait officielle », selon l'expression d'André Chastagnol. Il est aussi mis en place ce qu'on peut appeler une police de maintien de l'ordre : l'armée est rappelée des frontières pour occuper en permanence les villes de l'intérieur, ce qui ne s'était jamais vu à ce point dans l'histoire romaine. Auparavant, les légions étaient avant tout réparties dans les provinces frontalières ; ainsi que l'analyse Pierre Grimal, en décrivant la situation militaire sous Marc Aurèle, « cette répartition significative implique que l'armée romaine n'a pas pour objectif d'exercer une coercition quelconque [...]. La cohésion de l'Empire reposait non sur la peur et la force mais sur le sentiment qu'il offrait,

avec ses institutions, une patrie commune, qui sauvegardait les patriotismes locaux et assurait non seulement la paix mais, autant que cela était possible, le règne de la justice ». Au contraire, sous Constantin, la troupe devient un instrument d'oppression et de contrôle, exerçant une contrainte permanente sur une société qui a perdu toute cohésion librement consentie. Les officiers généraux les plus importants, au niveau des diocèses, ont reçu le titre de *comites* [compagnons (du prince) ; de ce titre viendra celui de comte], tandis que le commandement dans les provinces est assuré par des duces [guide, chef ; d'où le titre de duc]. Les compagnies de garnison, les *comitatenses*, sont formées de combattants d'élite, tandis que des unités de moindre valeur sont maintenues en zone frontalière, où elles sont qualifiées de *ripenses* ou de *limitanei*. Cette mesure affaiblit le potentiel de défense de l'empire contre ses voisins. Comme le note Zosime, « abolissant cette sécurité et retirant des frontières la plus grande partie des soldats, Constantin les installa dans les villes qui n'avaient pas besoin de protection, priva de secours ceux qui étaient sous la menace des Barbares, imposa aux villes qui étaient paisibles le désordre que provoque la soldatesque ». Ce qui est corroboré par d'innombrables sources littéraires ou épigraphiques et ce que le rhéteur Libanios décrivait en ces termes cinglants : « On engraisse, en plus ou moins grand nombre, des soldats qui trônent la plupart du temps en plein milieu de la cité et somnolent à côté d'une profusion de vin et de victuailles. » Ces soldats sont à pied d'œuvre pour réprimer les émeutes souvent provoquées par la famine, laquelle est aggravée par la nécessité d'approvisionner la troupe : c'est un cercle vicieux. Un évêque de Cappadoce suppliera un haut fonctionnaire d'épargner à sa ville la présence de la troupe : « Nous souhaitons que tu nous juges dignes de considération, nous et notre patrie accablée par la famine, au point d'alléger les dépenses maintenant écrasantes qu'occasionnent les soldats. » Pour résumer la situation nouvellement créée, André Piganiol écrit que « si cette armée n'était pas terrible aux ennemis, elle l'était, par ses brigandages, à la population. On dirait déjà une armée d'occupation étrangère ». Ramsay MacMullen est tout aussi sévère : « Les soldats représentaient une force hostile pénétrant tout le tissu de la population non armée, la rudoyant et la mettant en coupe réglée. » Les effectifs militaires ont été renforcés sous Constantin, alors qu'aucune guerre ne menaçait pour l'instant aux frontières, grâce aux succès de Dioclétien ; sous l'empire chrétien, ils atteignirent au moins cinq cent mille hommes<sup>14</sup>.

« L'empire de Constantin n'est donc pas autre chose, dès ses débuts, qu'une dictature militaire. La tenue des dirigeants est d'ailleurs révélatrice : même pour les fonctionnaires civils se généralisera la *tunica militaris*, serrée d'un ceinturon, le *cingulum*, qui maintient une épée. Des règlements brutaux terrorisent les soldats : les hommes de troupe sont marqués au fer rouge afin de les repérer s'ils venaient à fuir ; les coupables de désertion ou de mutilation volontaire sont brûlés vifs ; leurs complices sont condamnés aux mines, voire au bûcher. En contrepartie, après vingt ans de carrière, les vétérans bénéficient d'une retraite et d'avantages sociaux et fiscaux. Les propriétaires devraient en principe choisir parmi les fils de leurs fermiers et colons ceux qui seront enrôlés ; cette obligation, la *praebitio tironum* [la fourniture de recrues], leur avait été imposée par Dioclétien. Mais, dès Constantin, ils font en sorte de s'y soustraire, car ils répugnent à se priver de leur main-d'œuvre ; les empereurs chrétiens, tout dévoués à la cause des seigneurs fonciers, n'insisteront pas, quitte à demander en échange le

versement d'une taxe, dite *aurum tironicum* [l'or des recrues]. Ce furent donc des prisonniers de guerre, puis des « volontaires » d'origine souvent étrangère, qui formèrent peu à peu le gros de la troupe. Un rhéteur gaulois soulignera cet afflux de barbares dans l'armée : « Qui avait été, un temps, ennemi des Romains, marchait sous des commandants et des étendards romains, suivait les enseignes contre lesquelles il avait combattu, et remplissait en soldat les cités qu'il avait d'abord vidées et dévastées en ennemi. » Graduellement, c'est le commandement même qui sera assuré par des étrangers ; si bien que les officiers supérieurs eux-mêmes n'étaient plus d'origine romaine : déjà sous Constantin le Franc Bonitus est général dans l'armée impériale et, à la fin du siècle, les chefs suprêmes de l'armée seront les Francs Mérobaud, Richomer et Arbogast, le Sarmate Victor, puis le Vandale Stilicon, lequel sera le véritable maître de l'empire d'Occident à partir de 395. Un haut fonctionnaire gaulois du nom de Claudius Rutilius Namatianus aura ce mot terrible : « Rome était ouverte à ces suppôts en fourrure de bêtes ; elle était captive avant que d'être prise. » Il sera bien trop tard quand le philosophe Synésios de Cyrène essaiera d'alerter Arcadius (empereur d'Orient de 395 à 408), en ces termes plutôt vifs : « Seul un fou pourrait ne pas avoir peur en voyant que tous ces jeunes hommes, qui ont grandi à l'étranger et continuent à vivre selon leurs habitudes, sont chargés de gérer les affaires militaires dans le pays. »<sup>15</sup>

« La dictature s'abat sur toutes les couches de la société, à l'exception, bien sûr, des seigneurs domaniaux. « La moindre offense à l'empereur ou à ses fonctionnaires pouvait entraîner la ruine de toute une communauté d'honnêtes bourgeois, qu'ils fussent mutilés par des tortures ou réduits à la mendicité par des amendes écrasantes », rapporte Peter Brown. « Un appareil d'État, une bureaucratie (et une armée) aux rouages extrêmement complexes, d'où, pratiquement, une tyrannie fiscale et policière, donne à ce nouveau régime un caractère totalitaire en un sens, peut-on hélas dire, déjà moderne du mot », insiste Henri-Irénée Marrou, qui précise par ailleurs : « Comme tout régime totalitaire, le Bas-Empire est un État policier qui fait peser sur tous de lourdes menaces : il n'est pas nécessaire d'être accusé de conspirer, il suffira un jour d'être un contribuable défaillant pour déclencher la répression : prison, torture, la mort dans d'affreux supplices » ; et encore : « Il est dans la logique d'un régime policier de craindre sans cesse la conspiration : on torture, au moindre soupçon, en quête du moindre indice, coupables présumés, complices éventuels, et pour finir de simples témoins. » Faut-il rappeler à nouveau que ces terrifiantes descriptions de l'empire chrétien viennent sous la plume du meilleur spécialiste catholique de l'Antiquité tardive ? Quant à Lucien Jerphagnon, brillant éditeur dans la Pléiade des *Œuvres* de saint Augustin, et qui se reconnaît comme « un chrétien, mais qui ne croit pas de façon servile à quelque formulation dogmatique que ce soit », il écrit à propos de l'empire chrétien que « sa législation allait dans le sens d'un ordre moral inflexible, vaguement inspiré du christianisme, mais appuyé de supplices qui font songer au cauchemar d'un sadique » et il n'hésite pas à assimiler ce régime au nazisme et à comparer ses dirigeants à Heydrich, Albert Speer et Hitler – ce qui semble malgré tout un peu excessif<sup>16</sup>.

« Les Pères de l'Église justifient froidement cette dictature en invoquant le principe de finalité, bien connu — et encore aujourd'hui — de tous les terrorismes d'État : « Il ne faut pas considérer la contrainte en soi, mais considérer ce à quoi vise la contrainte, si c'est

au bien ou au mal », écrit tranquillement Augustin. Et l'évêque accentue le bien-fondé de la répression en vantant — à l'imitation de Plotin — les mérites du bourreau [*carnifex*] : « Il occupe dans le cadre des lois une place nécessaire, il entre dans l'ordre d'une cité bien gouvernée et, s'il est lui-même méchant, il est pour les autres le fléau des méchants. » A la fin de sa vie, Augustin produira cette argumentation sénile : « Le supplice est la peine du péché et juste assurément est la peine du péché ; juste par conséquent est le supplice, et tout ce qui est juste étant un bien, le supplice est donc un bien. » Cette espèce de syllogisme s'applique aussi bien, dans l'esprit de son auteur, aux châtiments subits sur cette terre qu'à ceux de l'au-delà : l'enfer terrestre n'a plus rien à envier à la géhenne éternelle<sup>17</sup>.

« L'empire chrétien qui se met en place est sous-tendu par une idéologie qui refuse le bonheur de la vie terrestre, qui interdit aux gens ordinaires de profiter de cette vie et qui veut les écraser dans un malheur permanent et mortifère. Augustin, maître à penser du régime, exprimera ce refus de la vie en des termes sinistres : « Qui ne serait horrifié, qui ne préférerait la mort, si on lui offrait de subir soit la mort, soit à nouveau l'enfance ? Elle qui fait commencer la vie non par des rires mais par des pleurs, elle annonce en quelque sorte dans quels maux cette vie vient d'entrer. » Déjà, avant lui, Origène avait manifesté cette haine de l'existence : « Les saints, non seulement ne célèbrent pas le jour anniversaire de leur naissance, mais ils l'ont en horreur. » Cet instinct de mort, qui s'étale dans la législation comme dans la pensée chrétienne, marque une profonde séparation avec l'esprit de l'antiquité gréco-romaine. Il en sera fini de la tendre sérénité que prônaient les philosophes et les poètes, tel Catulle : « Vivons, ma Lesbie, et aimons-nous ! Pour nous, tous les murmures des vieillards moroses ne valent pas un sou ! » On a peine à imaginer ce que dut éprouver le peuple romain, lors de cet effondrement de ses valeurs, sur lesquelles reposait toute la vie quotidienne<sup>18</sup>.

#### *« Des révolutions que Dieu déchaîne et pousse »*

« C'est sous cette oppression terrible que l'on va assister à l'impériuse ascension du christianisme. Il touche d'abord les membres des classes aisées qui, tout en manipulant les masses urbaines, n'avaient pas encore eux-mêmes affirmé leur conversion. Gibbon en brosse un portrait cinglant : « L'œil perçant de l'avarice et de l'ambition découvrit bientôt que la pratique de la religion chrétienne contribuait autant au bonheur du présent qu'à celui de l'avenir. L'espoir des richesses et des honneurs, l'exemple de l'empereur, ses exhortations, le pouvoir irrésistible du souverain, répandirent rapidement le zèle et la conviction [...]. La conversion des citoyens distingués par leur naissance, par leurs richesses, ou par leur puissance, fut bientôt suivie de celle d'une multitude dépendante. » Des chrétiens, appartenant à la noblesse foncière, sont nommés aux plus hauts postes de la hiérarchie administrative ou honorifique : préfet de la Ville (Acilius Severus, en 326), préfets du prétoire, consulat, sénat, etc. Des recherches récentes ont démontré que, dès Constantin, la majorité des hautes fonctions administratives avait été réservée aux chrétiens et que la noblesse foncière avait ouvertement confirmé son appartenance à la nouvelle religion étatique. Bien sûr, les chrétiens ne s'emparent pas tout de suite de tous les postes et tous les dignitaires de l'empire ne se font pas immédiatement chrétiens. Il restera encore, pour quelques dizaines d'années, un noyau d'irréductibles au sein de l'ordre sénatorial et de

l'élite intellectuelle romaine. Certains historiens ont monté en épingle les tensions (telles que la fameuse affaire de l'Autel de la Victoire) entre les empereurs chrétiens du IV<sup>e</sup> siècle et cette prétendue aristocratie résiduelle, laquelle n'est d'ailleurs plus ce que l'on peut appeler une aristocratie, car elle ne détient plus aucun pouvoir. En réalité, il ne s'agit là que des derniers et anecdotiques soubresauts du long combat entamé au III<sup>e</sup> siècle par les empereurs, consolidant la nouvelle noblesse foncière et le colonat, contre les vieilles familles sénatoriales et leur ancien système esclavagiste. Celles-ci ne représentent plus grand-chose désormais, si ce n'est à l'échelle régionale, comme dans le nord de la Gaule. Le fait essentiel est que, très vite, la classe des grands propriétaires, celle qui possède le réel pouvoir économique et politique, se montre explicitement chrétienne et soutient de toutes ses forces le nouveau régime<sup>19</sup>.

« La secte catholique [l'expression *secta catholica* est celle des textes officiels<sup>20</sup> ; sans aucun caractère péjoratif, elle équivaut plutôt aujourd'hui à la notion d'une école de pensée] bénéficie très tôt du soutien impérial, par le don de terres, de richesses, et grâce à des exemptions fiscales et à des privilèges juridiques. Par un édit datant du 21 octobre 313, les membres du clergé sont exemptés de toutes les charges municipales, que l'on désignait sous le terme de *munus* [d'où le mot « immunité »], et ceci « afin que la malignité sacrilège de quelques-uns ne les détourne pas du service divin ». Dès 314, les évêques bénéficient du réseau de transport et de poste impérial, le *cursus publicus*, dont les voitures sont gracieusement mises à leur disposition. En 315, les Eglises sont autorisées à recevoir des successions sous seing privé. Par une loi de 318, les évêques accèdent au pouvoir judiciaire au nom de « l'autorité de la sainte religion » et ils peuvent rendre leurs jugements lors de l'*episcopalis audientia*. Une loi du 1<sup>er</sup> septembre 326 précise : « Il convient que les privilèges qui ont été octroyés en considération de la religion bénéficient seulement à ceux qui observent la loi catholique » et en exclut « les hérétiques et aussi les schismatiques ». Selon Sozomène, auteur d'une Histoire ecclésiastique au Ve siècle, Constantin instaura une taxe municipale, pour toutes les cités de l'empire, destinée à financer la construction d'églises et à rémunérer le clergé catholique. Il est clair que Constantin serait allé plus loin encore pour faciliter la propagation du christianisme s'il n'avait dû tenir compte de l'opinion de la plupart des citoyens, mais il doit lui-même reconnaître « qu'il aurait bien voulu supprimer les cérémonies des temples et tout ce culte de ténèbres, s'il n'avait craint que l'affection de certaines gens pour des erreurs coupables ne fût trop ancrée dans les cœurs »<sup>21</sup>.

« Dès la prise de Rome, en 312, Constantin avait ordonné l'édification — dans un quartier périphérique de luxueuses demeures qui avaient appartenu à la famille des *Laterani* — d'une basilique chrétienne, la Basilica Constantiniana (devenue Saint-Jean-de-Latran), d'un baptistère, le Fons Constantini, et d'un fastueux palais épiscopal, qui sera la résidence des papes jusqu'en 1309. L'ensemble est doté de vastes terres de rapport, situées en Italie, en Sicile, en Afrique, qui assurent près de quinze mille *solidi* de revenus par an ; pour comparaison, le revenu annuel d'un petit paysan est alors inférieur à cinq *solidi*, celui d'une petite paroisse rurale est d'une dizaine de *solidi*, mais celui d'un très riche propriétaire peut dépasser les cent mille. On peut à cette occasion remarquer que les premières églises de l'empire chrétien se construisent toujours à la périphérie, dans les beaux quartiers, et même souvent hors les murs, et c'est ce

que révèlent toutes les fouilles archéologiques. La localisation des églises dans les faubourgs résidentiels, composés de fastueuses demeures, est aussi un argument important pour démontrer que le christianisme, au IV<sup>e</sup> siècle, est bien une religion des riches et ne touche pas beaucoup les classes populaires urbaines.

« Dans les *latifundia*, cependant, les propriétaires n'hésitent plus à imposer la religion catholique, en interdisant aux *coloni* comme aux esclaves la pratique des anciens cultes, en détruisant les anciens temples locaux, en faisant édifier à leur place des églises et en nommant des évêques spécialement attachés à leurs domaines. Ainsi en Afrique du Nord, selon Charles-André Julien, « la propagande, en ce pays de *latifundia*, était secondée très efficacement par de grands propriétaires qui travaillaient eux-mêmes à la conversion de leurs colons. [...] Pour les maîtres, le catholicisme demeurait un garant de la soumission du prolétariat agricole ». Par exemple, Augustin félicitera le richissime Pammachius de son action : « Vous avez adressé de tels discours à vos fermiers d'Afrique [...] que vous avez enflammé leurs âmes de cette ferveur qui les a fait s'attacher aussitôt à vos exemples [...]. Vous les avez remués au point de les faire marcher sous un même chef et au point de les compter éternellement avec vous parmi les membres de Celui par les commandements de qui ils vous servent pour un temps. » Les *domini* reçoivent en effet le soutien moral des Pères de l'Église : comme le note Ramsay MacMullen, « la prédication s'adressait aux riches, c'est-à-dire aux propriétaires terriens. Elle les invitait à jouer un rôle actif dans l'éradication de la religion de leurs tenanciers, dépendants et esclaves. Ils devaient veiller à ce que tout temple fut démolit, les arbres sacrés abattus, et quiconque résistait devait être fouetté et battu ». Jean Chrysostome exhorte ainsi les seigneurs fonciers : « Beaucoup construisent des marchés publics et des bains mais point d'église. C'est pourquoi je vous demande, ou plutôt je vous impose comme une loi de n'avoir aucune maison de campagne qui ne soit pourvue d'une église. » Les évangélistes invoquent la « parabole des invités » : « Et le maître dit au serviteur : “Va-t'en par les chemins et le long des clôtures, et fais entrer les gens de force, afin que ma maison se remplisse” ». L'expression « force-les à entrer » [en latin : *compelle intrare*<sup>22</sup> servira désormais, et pour des siècles, de justification aux conversions forcées<sup>22</sup>.

« Le règne de Constantin marque un tournant essentiel dans l'histoire de la chrétienté. A tel point que certains ont cru bon de lui attribuer l'entier mérite de ce qu'ils appellent « la victoire du christianisme ». C'est lui faire trop d'honneur. Il n'aura été que l'instrument, particulièrement brutal, et donc efficace, de la classe des propriétaires latifundiaires et de leurs agents politiques et idéologiques, les évêques. Après le sursaut opéré sous Dioclétien, le vieil ordre sénatorial a définitivement perdu la partie et c'est désormais le règne sans partage des seigneurs assis sur le colonat. Cet effondrement définitif du pouvoir sénatorial esclavagiste nous fait passer dans un autre régime et même dans une autre époque historique. Pour la plupart des historiens classiques, il s'agit du point de départ du Moyen Âge, car le colonat du IV<sup>e</sup> siècle et la domination des seigneurs fonciers préfigurent l'économie médiévale. Ainsi, la monumentale *Cambridge Médiéval History* (1911) débutait naturellement par le règne de Constantin et l'instauration d'un empire chrétien. En France, cette période était dénommée le Bas-Empire, depuis l'énorme ouvrage de l'historien Charles Le Beau,

*Histoire du Bas-Empire en commençant à Constantin*, en vingt-huit volumes parus de 1757 à 1817. Depuis quelques années, on fait plutôt commencer un « empire romain tardif » à Dioclétien, voire avant. C'est ignorer la force et la signification de la césure représentée par l'avènement d'un empire chrétien. Les historiens allemands d'aujourd'hui, en majorité protestants, il n'est pas inutile de le préciser, parlent du « virage constantinien » [*die Konstantinische Wende*], ce qui est déjà plus précis, car Constantin marque une rupture complète avec ceux qui l'ont précédé et en particulier avec Dioclétien. Son neveu Julien dit de Constantin qu'il aura été « l'innovateur et le perturbateur [*novator turbatorque*] des lois antiques et des coutumes établies depuis les temps anciens ». Ce bouleversement est marqué non seulement par le succès du christianisme, mais plus encore par le triomphe total et écrasant, sur tous les plans, économiques, politiques, idéologiques, de la classe possédante des seigneurs fonciers, enrichis outrageusement par le système du colonat. L'Etat, tout à leur service, instaure un régime excessivement dur : on a vu que des historiens modérés n'hésitent pas à employer des termes aussi extrêmes que totalitarisme, tyrannie, violence, horreur, terreur, cruauté, sadisme ! C'est dans ce cadre que le christianisme servira à soumettre les esprits, tandis que des lois sauvages opprimeront les individus<sup>23</sup>.

#### Notes :

« 1. Le terme *katholikos*, signifiant « universel », sans doute inventé vers 110 par Ignace d'Antioche (*Smyrn.*, VIII, 2), ne se répand qu'au IV<sup>e</sup> siècle.

« 2. Cyprien, *Ep.* 64 (*ad Fidum*).

« 3. Eusèbe, *Vie de Constantin*, I, 27-32 ; voir aussi *HE*, IX, 9. Lactance, *De mort. Persec.*, 44.

« 4. Zonaras, *Epitomé*, 13, 3. *RIC*, VI, 111 ; VII, 685/49. *Paneg.* VII, 21. Hérodien, VIII, 3, 8. *HA, Aur.*, XXV, 5. Chariton d'Aphrodise, *Les Aventures de Chéréas et de Callirhoé*, II, 5 (G. Molinié, CUF, 1979. P. Grimal, dans *Romans grecs et latins*, « Pléiade », 1958, p. 411). R. Lane Fox, p. 148. A. Piganiol, *Constantin*, p. 78.

« 5. J. B. Bury, *History of the Later Roman Empire*, I, p. 360.

« 6. Socrate de Constantinople, *HE*, I, 9 (lettre de Constantin à l'église d'Alexandrie).

« 7. A. Piganiol, *Constantin*, p. 223.

« 8. J. Daniélou, *L'Église des premiers temps*, p. 234.

« 9. Lactance, *De mort, persec.*, 48, 2-12 [dit à tort « Édit de Milan »] ; 34 [Édit de Sardique]. Voir aussi : Eusèbe, *HE*, X, 5, 2-14 ; VIII, 17, 3-10.

« 10. Eusèbe, *HE*, VIII, 1, 5.

« 11. H.-I. Marrou, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?*, p. 138. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 454. J. Harries, *Law and Empire in Late Antiquity*, Cambridge, 1999, p. 118. R. MacMullen, « Judicial Savagery in the Roman empire », *Chiron* 16 (1986) 43-62 ; *Changes in the Roman Empire*, Princeton Univ. Pr., 1990, p. 204-219 ; *Christianizing the Roman Empire*, p. 50.

« 12. *CJ* VI, 1, 3 (314). *CTh* IX, 40, 1-2 (314-315). Eusèbe, *Prép. Évang.*, IV, 2, 10. Fastidius, *De divitiis*, 6, 2. Augustin, *De civ. Dei*, XIX, 6. Tertullien, *De idololatria*, XVII. Pacatus, *Paneg.* XII, 12. Rappelons ici qu'il fallut attendre le *Motu proprio* du 6 juillet 1816 pour voir les États pontificaux abolir la torture judiciaire, bien après d'autres pays d'Europe occidentale.

« 13. *CTh* IX, 15, 1 (318) ; X, 10, 2 (319) ; IX, 24, 1 (326) ; IX, 9, 1 (326). Autres lois de 326 contre l'adultère : *CTh* IX, 7, 1-2 ; IX, 8,1.

« 14. *CTh* VI, 35, 3 (27 jan. 319) [*agentes in rebus*]. A. Chastagnol, *L'Évolution politique, sociale et économique du monde romain de Dioclétien à Julien*, p. 203. P. Grimal, *Marc Aurèle*, Fayard, 1991 ; 2006, p. 128. *CTh* VII, 20, 4 (325) [réorganisation militaire]. Zosime, II, 34. Libanios, *Discours XLVII*, 5. Firmus de Césarée, *Lettres*, XII. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 371. R. MacMullen, *Corruption*, p. 250 ; cf. p. 265-275 [*Détérioration des forces armées*] et p. 319-329 [*Les soldats dans les villes*]. D. van Berchem, *L'Armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Libr. Paul Geuthner, 1952.

« 15. *CTh* VII, 18 [*de desertoribus*] ; VII, 13, 2 (370) [*aurum tironicum*]. Pacatus, *Paneg.* XII, 32. Rutilius Namatianus, 49-50. Synésios, *Sur la royauté*, 14. R. MacMullen, *Corruption*, p. 304-312 [*Barbares des services impériaux*].

« 16. P. Brown, *Augustin*, p. 28. H.-I. Marrou, *Décadence romaine ou Antiquité tardive?*, p. 25 ; *L'Église de l'Antiquité tardive*, p. 14 et 112. L. Ferry, L. Jerphagnon, *La Tentation du christianisme*, Grasset, 2009, p. 117. L. Jerphagnon, *Julien dit l'Apostat*, p. 143 et 109.

« 17. Augustin, *Ep.* 93 (*ad Vincentium*), 5 ; *De ordine*, II, 12 (cf. Plotin, *Enn.*, III, 2, 17) ; *C. Iulianum op. imp.*, V, 26.

« 18. Augustin, *De civ. Dei*, XXI, 14. Origène, *Homélie sur le Lévitique*, VIII, 3. Catulle, *Poésies*, 5, 1-3.

« 19. E. Gibbon, p. 547. T. Barnes, « Statistics of the Conversion of the Roman Aristocracy », *Journal of Roman Studies* 85 (1995), pp. 135-147.

« 20. Cf. par exemple *CTh* XVI, 2, 5 (323) ou 5, 42 (408).

« 21. *CTh* XVI, 2, 2 (313) ; XVI, 2, 4 (315) ; I, 27, 1 (318) ; XVI, 5, 1 (326). Sozomène, *HE*, V, 5. Eusèbe, *Vie de Constantin*, II, 41.

« 22. Ch. A. Julien, p. 223. Augustin, *Ep.* 58 [donatistes]. R. MacMullen, *Christianity*, p. 99. Jean Chrysostome, *Hom. sur les Actes* 18, 4 (PG 60, 146). *Luc*, 14, 23.

« 23. J. B. Bury, H. M. Gwatkin (ed.), *The Cambridge Medieval History*, 1911-1936. *The New Cambridge Medieval History* (P. Fouracre, ed.), publiée en 2005, ne débute qu'au VI<sup>e</sup> siècle : à ce rythme, on fera bientôt commencer le Moyen Âge après Charlemagne... Ch. Le Beau, H. P. Ameilhon, *Histoire du Bas-Empire en commençant à Constantin*, Desaint & Saillant, 1757-1787. Ammien, XXI, X, 8. » (*N. B.* : quant aux abréviations employées dans les notes [HE ; RIC ; HA ; CJ ; CTh...], cf. la « Bibliographie », p. 293-313 de l'ouvrage).

(In : STEMMELLEN, Éric. *La Religion des Seigneurs – Histoire de l'essor du christianisme entre le I<sup>er</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Michalon Éditions, 2010. 316 p. P. 105-122. Copyright : © Michalon Éditions, 2010).

#### Extrait n°2. Pages 274-275 :

« [...] Le christianisme conquérant a toujours été porté par des classes de grands propriétaires fonciers : le système des *latifundia* du Bas-Empire se retrouvera dans les grands domaines et dans les vastes plantations, fondés aux Amériques par les Espagnols et par les

Portugais, en Afrique et en Amérique du Nord par les Français et par les Anglais.

« C'est au Moyen Âge que les seigneurs domaniaux connurent, pendant mille ans, l'expression la plus aboutie de leur puissance, grâce au système féodal dont quelques prémices étaient apparues dès la fin de l'empire romain. Et c'est bien évidemment au Moyen Âge que la religion chrétienne connut l'expression la plus absolue de son pouvoir spirituel et surtout temporel, et cela aussi bien dans une Europe occidentale longtemps en état de décomposition, que dans l'Asie Mineure soumise à la tyrannie ubuesque de l'empire byzantin.

« Voici le songe que l'empereur Julien rapporte avoir fait en 359, à Lutèce :

« « Je rêvais qu'un arbre très haut, planté dans un vaste *triclinium*, penchait vers le sol. De ses racines s'élevait une autre pousse, petite et jeune encore, mais toute fleurie et couverte de bourgeons. Rempli d'angoisse, je craignais que l'on n'arrachât cette plante fragile avec la grande. Or, lorsque je m'en approchai, je vis le grand arbre étendu sur le sol, tandis que le petit restait debout, mais soulevé un peu hors de terre. À cette vue, mon anxiété redoubla : quel dommage pour ce bel arbre, m'écriai-je, son rejeton lui-même est en danger de mort ! Alors, une voix inconnue me dit : "Regarde bien et rassure-toi. Comme sa racine est demeurée en terre, la petite pousse survit intacte et elle ne fera que croître et s'affermir". »<sup>3</sup>

« Cette petite pousse survivra en effet, mais il faudra attendre longtemps, très longtemps, et elle sera l'arbre de la Renaissance. Douze siècles après Julien, et à la suite des humanistes italiens, Rabelais, et Du Bellay, et les poètes de la Pléiade, et Montaigne, et La Boétie, feront revivre la culture, la littérature, la philosophie des Grecs et des Romains. Alors que, depuis Constantin, les bûchers catholiques ont exterminé par milliers les supposés adversaires de la foi, une voix s'élève enfin, inspirée de l'antique scepticisme : « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif »<sup>4</sup>, s'indigne Michel de Montaigne. Tandis que fleurit la résurgence des idées et des valeurs de l'antiquité gréco-romaine, on voit s'amorcer le très lent déclin des grands propriétaires fonciers, qui constituent les forces dirigeantes de la noblesse et du clergé. Mais la religion des seigneurs continuera d'exercer son pouvoir doctrinal et de fournir ses armes idéologiques aux maîtres du monde économique, en prêchant inlassablement ce qui avait été à l'origine de sa réussite : la soumission aux puissants, l'acceptation du travail contraint et la répression de la sexualité. »

#### **Notes :**

« 3. Julien, *Lettre 14 (à Oribase)*.

« 4. Montaigne, *Essais*, III, XI (*Des boyteux*), « Pléiade », 2007, p. 1079. »

(In : STEMMELLEN, Éric. *La Religion des Seigneurs – Histoire de l'essor du christianisme entre le I<sup>er</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Michalon Éditions, 2010. 316 p. P. 274-275. Copyright : © Michalon Éditions, 2010).

---

**Nous vous encourageons également à vous livrer à la lecture de quelques passages du 5<sup>e</sup> volume de « Histoire Sainte – Histoire de l'Église » de l'auteur chrétien Daniel-Rops... Nous citons ci-après deux extraits de ce volume, intitulé « *L'Église des Apôtres et des Martyrs – 2. La Croix sur le monde* » (Collection Foi Vivante, éditions Desclée de Brouwer, 1971) :**

(In : Daniel-Rops. *Histoire Sainte – Histoire de l'Église* [5e volume]. *L'Église des Apôtres et des Martyrs – 2. La Croix sur le monde*. Paris : Desclée de Brouwer, 1971 [Collection Foi Vivante]. 370 p.

**N. B. :** au verso de la page de titre de cette édition figure l'avertissement suivant :

« Desclée de Brouwer a réalisé la présente édition en format de poche de l'*Histoire Sainte, Histoire de L'Église*, en ajoutant les notes et les mises à jour laissées par l'auteur, à partir du texte publié dans « Les Grandes Études Historiques », Librairie Arthème Fayard éditeurs ».

**Copyright : © Librairie Arthème Fayard et Desclée de Brouwer, 1971).**

**Voir les 1<sup>ère</sup> et 4<sup>e</sup> pages de couverture de l'ouvrage (au format PDF).**

### **Extrait n°1. Pages 153-157 :**

« En principe donc, les décisions de Milan établissaient l'égalité entre le christianisme et le paganisme. La religion du Christ devenait une « religion licite », concurremment à beaucoup d'autres, celle de Mithra ou des dieux égyptiens, par exemple. En fait, le résultat était bien plus considérable. Le courant général de l'opinion, le conformisme des masses, qui avaient joué contre l'expansion chrétienne, vont désormais travailler en sa faveur. Les empereurs n'avaient-ils pas officiellement reconnu qu'on s'était trompé en cherchant à détruire le christianisme ? N'était-il pas évident que le Dieu des chrétiens serait plus fort que les vieilles divinités païennes, puisqu'il avait fait triompher son ami ? Au lieu d'attribuer à l'impiété des chrétiens les malheurs du temps, comme on l'avait si souvent proclamé, ne fallait-il pas chercher leurs vraies causes dans le refus opposé si longtemps par Rome à la nouvelle loi ? Constantin lui-même ne devait pas être loin de penser de telles choses et si, dans les milieux traditionnels et intellectuels, on considérait souvent le changement en cours comme une régression épouvantable, l'ensemble du peuple, simpliste, superstitieux, allait se convaincre bien vite que la victoire du Christ était inscrite au secret du destin.

« Ce n'est donc pas à un régime de « liberté de conscience » qu'on ira, où paganisme et christianisme, s'acceptant mutuellement, eussent lutté à armes loyales sur le terrain des âmes, mais à une déchéance rapide des vieilles formes païennes et au triomphe définitif de l'Évangile. La notion même de « liberté de conscience » n'avait aucune racine dans l'âme antique. Le paganisme pourra mettre plus de 2 siècles à disparaître et connaître, comme sous Julien, des moments de reprise vigoureuse : en 313 il n'en a pas moins été frappé à mort.

#### *« La conscience de Constantin »*

« Constantin disposa d'un quart de siècle pour mettre en œuvre les principes qu'à Milan il avait fixés (313-337), et, de fait, son règne contribua si puissamment à consolider les positions acquises par l'Église que les attaques ultérieures du paganisme la trouveront inexpugnable. Est-ce à dire qu'il faille voir dans ces 24 ans le règne d'un chrétien sur le trône, sans réserves, sans réticences ? La réalité des faits est moins simple, et il ne faut pas prendre au pied de la lettre les historiens chrétiens Eusèbe, Socrate, Sozomène, Théodoret, Orose, même saint Jérôme, qui le représentent "sous les traits d'un chevalier du Christ pourfendant les idoles, jetant bas les temples,

établissant sur la terre le Royaume de Dieu.

« L'homme, nous le savons, était complexe. On ne saurait nier qu'il ait eu envers le christianisme une attitude de révérence et d'affection sincère qui, dans les derniers temps de sa vie, s'accomplit formellement en foi. « Je porte un entier respect à la régulière et légitime Église catholique », écrit-il vers 315 et, 20 ans plus tard : « Je professe la plus sainte des religions... Nul ne peut contester que je sois un fidèle serviteur de Dieu. » A partir de 317, le *labarum*, portant le monogramme du Christ, est obligatoire dans toutes les armées. Des monnaies sont frappées un peu partout qui représentent aussi le monogramme CH-R ; celles de l'atelier de Tarragone ont même comme marque la croix. Les décisions administratives abondent qui favorisent les chrétiens : exemption des charges municipales pour leurs prêtres, défense faite aux juifs de lapider ceux des leurs qui veulent se convertir, permission de tester en faveur de l'Église, juridiction civile accordée même parfois aux évêques ; on citerait encore de nombreux autres cas.

« Mais, en sens contraire, on peut évoquer maints faits qui semblent maintenir une équivoque et prouver que Constantin n'avait pas rompu toutes les amarres avec le paganisme. S'il ne célébra point, en 313, les jeux séculaires, – ce qui fit dire à l'historien Zosime que cette omission avait été la cause de la ruine de l'Empire, – il conserva le titre de *divin* et la dignité de Grand pontife que ses prédécesseurs avaient tous eus. (Il est vrai qu'il n'exerça point les fonctions liturgiques du Pontificat païen et s'y fit remplacer par un *Promagister*.) À son entrée dans Rome, il avait fait restaurer des temples et même autorisé la nomination d'un collège de prêtres pour le culte de la *gens Flavia*, sa famille. En 319, promulguant des édits sur l'art divinatoire, il n'interdit pas les aruspices, se bornant à limiter leurs activités et à proscrire les opérations de magie. En 355, une loi en Afrique confirme les privilèges des flamines et des *sacerdotes* municipaux. Et, plus étrange, quand il fait de Byzance sa ville, la ville de sa volonté et de sa foi, il y laisse édifier ou restaurer des temples païens, à Cérès, à Rhéa, mère des dieux, aux Tychès, génies tutélaires des cités. Ici encore de nombreux autres exemples pourraient être évoqués, qui semblent établir une flagrante contradiction.

« Quelles raisons peuvent l'expliquer ? Vraisemblablement tout d'abord la nécessité politique. Dans un État où le christianisme était bien loin de compter la majorité des citoyens parmi ses fidèles, il eût été très difficile à Constantin de renverser, d'un seul coup, une situation qui durait depuis plus de 200 ans. Si puissant qu'il fût, il était donc contraint à une certaine prudence, à la temporisation. On est allé jusqu'à écrire que « les chrétiens comprenaient l'avantage immense qu'il y avait pour eux à ce que le maître fût au cœur du paganisme pour l'étouffer plus sûrement ». C'est leur prêter un bien noir machiavélisme ; il est plus probable qu'ils se rendaient simplement compte des difficultés que leur protecteur rencontrait et que l'équivoque relative de son attitude, l'imprécision volontaire de certaines formules, leur semblaient absoutes par les services qu'il leur rendait.

« Mais il y a peut-être aussi une autre sorte de remarque à faire, et d'un caractère plus émouvant. Cet homme que nous devinons sans cesse déchiré, hanté de peurs superstitieuses, voulant le bien même en faisant le mal, troublé au fond le plus secret de son être par de contradictoires hérédités, est-il exagéré de voir en lui l'exemple d'un de ces combattants des luttes intérieures, en qui chacun de nous peut reconnaître ses propres mouvements ? À cette époque, la

préoccupation de la volonté divine, sous quelque forme qu'elle s'exprime, est partout présente. Païens ou chrétiens, la quasi-totalité des hommes a le sentiment de vivre sous la domination – la protection ou la menace – des puissances invisibles. Dans maintes de ses lettres, Constantin exprime la crainte d'irriter « le Maître suprême ». Lui, le visionnaire, l'insomnieux qui, à longueur de nuits blanches, remâche ses craintes, lui qu'on a vu souvent méditant devant la mer ou les vastes panoramas de plaines, extrêmement sensible à cette impression métaphysique que donnent les perspectives de la terre, c'est peut-être aussi un drame intérieur que sa politique décèle. Ayant, en 312, opté pour le Christ dans un mouvement subit et presque involontaire, ne serait-ce point, ensuite, comme la plupart des hommes, à travers bien des obstacles et des incertitudes qu'il aurait tracé son chemin vers la lumière définitive ? Son baptême *in articulo mortis* aurait le sens d'un véritable et très touchant achèvement.

« Il est donc probable qu'il y eut, dans la conscience de Constantin, une évolution, un cheminement de Dieu. Plus le temps passa, plus il se comporta en chrétien, même avec une sorte d'ostentation qui s'explique par le désir de la propagande autant que par une vanité dont le christianisme n'aura jamais raison en lui. Au palais impérial, à Constantinople, un tableau sera placardé près de la porte d'entrée, montrant l'empereur en prières, les yeux au ciel. Un autre, à l'intérieur, le représentera perçant un dragon du fer du *labarum*. Il se fera aménager un oratoire privé, où il aimera à venir prier longuement, devant le seul ornement que ce grand fastueux eût voulu en cette place : une simple croix. Dans la chapelle impériale, on le verra maintes fois diriger les cérémonies « comme un hiérophante ». Il composera une oraison que ses soldats auront ordre d'apprendre. Dans ses visites officielles aux provinces, il distribuera ordinairement des médailles d'or et d'argent aux intentions chrétiennes. A son rival iranien, le roi Sapor II, il envoie une lettre personnelle l'invitant, à se convertir au christianisme. Et quand il sentira approcher sa fin, il fera édifier une basilique en l'honneur des saints apôtres : 12 sarcophages de porphyre commémorant leur mémoire, un treizième étant réservé pour lui.

« Un auteur anonyme du temps a caractérisé à merveille la complexité du personnage, en le qualifiant de trois épithètes : *præstantissimus*, *pupillus*, *latro*. La première correspond parfaitement au souverain prestigieux, au puissant restaurateur de l'Empire, au constructeur de Constantinople, à l'homme qui, sous les lourdes étoffes chargées de pierreries et le diadème étincelant, rayonnait d'un orgueil surhumain. La seconde désigne bien cet « esprit d'enfance » qu'il conserva néanmoins, et au nom duquel on doit beaucoup lui pardonner, cet esprit d'enfance qui lui faisait si souvent traiter les évêques et les prêtres avec un respect filial et répéter maintes fois qu'il se savait « entre les mains de plus puissants que lui ». Mais, dans sa marche vers Dieu, il y avait aussi la troisième, le *latro*, le bandit, l'aventurier, le barbare qui se mettait à la traverse : celui-là non plus ne se laissait pas oublier.

« Tel est donc le dernier traité d'une esquisse psychologique de cette personnalité si attachante ; sa violence terrible, sa propension à répandre le sang avec une singulière facilité. Sans doute, pour le comprendre jusqu'en ses pires fautes, doit-on essayer de le replacer dans son époque, où la vie humaine n'avait qu'une valeur très relative, et le comparer à ses contemporains, les Galère, les Maximin Daïa, auprès de qui il paraît bien peu coupable. Pourtant l'homme qui avait livré aux bêtes les chefs germains vaincus, torturé à mort

6000 prisonniers suèves, pis encore, l'assassin de son beau-frère Licinius, de son propre fils Crispus, de son épouse Fausta, mérite-t-il que de telles violences soient passées sous silence ? »

(In : Daniel-Rops. *Histoire Sainte – Histoire de l'Église* [5e volume]. *L'Église des Apôtres et des Martyrs – 2. La Croix sur le monde*. Paris : Desclée de Brouwer, 1971 [Collection Foi Vivante]. 370 p. P. 153-157. N. B. : au verso de la page de titre de cette édition figure l'avertissement suivant : « Desclée de Brouwer a réalisé la présente édition en format de poche de l'*Histoire Sainte, Histoire de L'Église*, en ajoutant les notes et les mises à jour laissées par l'auteur, à partir du texte publié dans « Les Grandes Études Historiques », Librairie Arthème Fayard éditeurs » ; et en bas de cette page la mention du **copyright : © Librairie Arthème Fayard et Desclée de Brouwer, 1971**).

### Extrait n°2. Pages 167-172 :

« [...] Pour « rendre son ancienne vigueur au corps entier de l'Empire qui lui semblait atteint d'un grand mal », comme il l'a écrit lui-même, le christianisme lui apparut le seul allié possible. Ce ne sont pas seulement des causes épisodiques, personnelles, mais des raisons profondément mûries qui, de la politique de Constantin, font une politique chrétienne.

« À l'œuvre immense de refonte de l'État menée par le grand empereur, le christianisme est donc intimement associé. Reconnaissante envers son protecteur, l'Église accepte les coutumes établies désormais par le protocole impérial ; elle ne s'oppose pas aux genuflexions rituelles devant lui ; on dirait qu'elle l'inclut presque dans sa hiérarchie, parmi ses chefs désignés par Dieu. Le personnel chrétien, très remarquable, à qui l'on fait une place de choix, se sent désormais solidaire du bien public et ne ménagera pas son concours à la défense de l'Empire et de la société. Le palais impérial, ce gouvernement centralisé, hiérarchisé, que Constantin organise, est, en fait, un palais chrétien, où les prêtres et les évêques sont nombreux, où l'on essaie de mettre en application les principes évangéliques, une sorte d'arche qui traversera les futurs déluges et que, comme l'a noté Fustel de Coulanges, les Barbares et Charlemagne, adopteront. À la nouvelle noblesse des *nobilissimes, illustres, perfectissimes et clarissimes*, Constantin, empereur chrétien, entend donner (non sans illusions) les bases du loyalisme et de la vertu. Le droit s'imprègne de principes évangéliques ; le code devient cette « législation d'or », aux intentions incontestablement généreuses, que Théodose II, en 438, fera définitivement fixer. Et jusqu'aux frontières où, pour les défendre, il installe des Barbares, Constantin, ici encore, lie étroitement son œuvre au christianisme, car il encourage parmi eux une propagande visant à leur conversion.

« Ainsi, de toutes façons, s'élabore une forme de régime qui n'est plus l'ancien régime impérial romain, mais qui sera promis à des développements immenses. « Constantin a véritablement engendré le Moyen Age ». Cette conclusion, qui est de Chateaubriand, est profondément juste ; son œuvre, ce n'est plus une tentative pour sauver le passé ; c'est, consciente ou non, une option sur l'avenir. Cette politique chrétienne annonce celle qui s'épanouira lentement au temps de Charlemagne, du Saint Empire germanique et des grandes tentatives théocratiques ; elle suscite vraiment le Moyen Age, jusque dans ses pires malaises et ses périls.

« *L'évêque du dehors* »

« Une telle politique n'allait pas sans de considérables dangers. On a assez compté les avantages que l'Église avait tirés de son alliance avec le pouvoir. Mais les désavantages existaient aussi et doivent être marqués. Rien n'est plus hasardeux et difficile pour un parti, – pour une Église, – que le soudain passage de la situation de minorité à celle d'institution officielle. C'est l'heure où les révolutions se renient et se trahissent, ou les Églises voient affluer les foules mal converties, les habiles et les tièdes. La foi, que l'héroïsme et le sacrifice n'exaltent plus, s'embourgeoise. Ce tournant dangereux, le christianisme le prend sous Constantin.

« Mais il y a autre chose, et bien pire. Tant que la persécution, même endormie, demeurait possible, les rapports de l'Église et de l'État se trouvaient fixés dans des termes qui ne permettaient point à l'un de peser sur l'autre. Du jour où la violence est éliminée des perspectives chrétiennes, des problèmes plus complexes vont se poser. Bien des signes montrent que, jusque dans les intentions les plus sincères de sa politique, Constantin n'avait jamais perdu de vue le souci primordial des intérêts de l'État. S'il donne maintes faveurs au clergé, il prend aussi des mesures pour empêcher les vocations cléricales de dépeupler les rangs des curies municipales et des fonctionnaires. S'il lutte, nous le verrons, contre les hérétiques et les schismatiques, c'est moins en vertu de certitudes théologiques bien établies (en ce domaine, il se révèle passablement lourdaud) que pour sauver les deux grandes données politiques qu'il tient pour fondamentales : l'unité et l'ordre public. Il n'a certainement jamais eu le dessein de soumettre l'Église à l'État, et le « césaropapisme », dont on l'accuse parfois, ne fut point son fait. Mais, avec les meilleures intentions du monde, il en arriva à placer l'Église dans une situation grosse de conséquences.

« « Rendez à César ce qui est César, et à Dieu ce qui est à Dieu ! » Le précepte du Christ, qui sépare absolument les deux domaines, est la suprême sagesse. Mais que va-t-il advenir lorsque César prétend être le représentant de Dieu sur terre ? C'est un problème qu'à partir de ce moment, et durant tout le Moyen Age, et même jusqu'à nos jours en certaines contrées, les chrétiens se poseront, et auquel ils ne donneront, la plupart du temps, que des solutions approximatives et souvent douloureuses. Pour un Louis IX de France qui, saint jusque sur le trône, met en œuvre une politique authentiquement chrétienne, combien d'apparences, de faux-semblants ! Combien dénombrerait-on de régimes se servant du Christ bien plus que le servant ! Tertullien, le bouillant Africain, avait dit, au cours d'une de ses éternelles polémiques : « Il n'est pas possible d'être César et chrétien tout ensemble ! » Sur le plan où César est un homme, l'assertion est certainement inadmissible ; mais sur le plan où César est César ?

« S'adressant aux membres réunis d'un concile, Constantin émit un jour cette phrase révélatrice : « Vous êtes évêques du dedans de l'Église ; mais moi, je suis évêque du dehors. » Il voulait sans doute dire par là qu'il se considérait comme chargé du soin religieux des populations non encore chrétiennes et auxquelles il s'attribuait la mission d'apporter l'Évangile. Mais cela supposait aussi qu'il se tenait pour un représentant légitime de Dieu, un peu en dehors de la hiérarchie cléricale, habilité cependant à intervenir dans les affaires religieuses. L'évêque des gens du dehors aura tendance à faire de la théologie pour ceux du dedans. C'est la confusion entre les pouvoirs de César et les pouvoirs de l'Église qui s'amorce ; l'avenir prouvera qu'on en sort bien malaisément.

« Le plus essentiel des périls qui se dessinent tient donc dans la

contamination qui s'opère entre le christianisme et l'État. En Orient surtout, – et ce sera le caractère fondamental de ce qu'on nommera : « la civilisation byzantine », – l'Église orthodoxe, la culture hellénique, l'État vont se fondre en une seule réalité. Non seulement avec l'État, mais avec l'étatisme. Tout au long des 3 premiers siècles, on avait vu l'Empire romain tendre à la centralisation, à la domestication ; pour employer un terme de notre époque : au totalitarisme. À partir de Dioclétien, ce n'est plus une tendance, c'est un fait. Appuyé sur un fonctionnarisme géant, – cette branlante béquille des gouvernements malades, – l'Empire absorbe toutes les forces des individus, les requiert âprement à son usage, limite singulièrement la place laissée à la liberté. En acceptant de s'associer à cette politique, l'Église ne risque-t-elle point d'abandonner ce rôle qui avait été antérieurement le sien, – ce rôle qu'elle retrouvera si pleinement aux temps modernes, – d'être le défenseur sans défaillance de la personne humaine et de ses droits en face des exigences du pouvoir ?

« Tout le reste, toutes les autres sortes de périls qu'on peut énumérer, se ramènent tous à cette cause profonde, à ce monstre moral, à cet abîme de contradictions qu'est un étatisme chrétien. À peine victorieuse, en mesure d'user de la force au lieu d'en subir les rigueurs, l'Église va être tentée de s'en servir : c'est trop humain pour qu'on s'en étonne ; société sainte dans son principe et sa fin, elle n'en est pas moins formée par des hommes. Dans la seconde moitié du règne de Constantin, on note déjà des mesures nettement antipaïennes : interdiction de l'oracle d'Apollon qui avait poussé Dioclétien à la persécution ; suppression (justifiée, il faut en convenir !) de certains cultes orientaux où la morale était fort offensée ; exécution d'un certain Sopatros qui passait pour magicien puissant ; destruction des livres de Porphyre, le polémiste antichrétien. Plus grave encore, au cours de la grande crise déclenchée dans son sein par l'hérésie arienne, c'est l'Église elle-même – ou du moins nombre de ses représentants – qui pousse le « bras séculier » à intervenir. Qu'elle y ait été forcée par d'impérieuses nécessités, il est vrai : nous le verrons, mais elle n'aura pas à s'en louer sans réserves ! Le recours à la force aura de graves conséquences. Quelque 50 ans après Constantin, il sera infiniment douloureux de voir un christianisme tout-puissant se faire, à son tour, intolérant et persécuteur, traquer les païens, assimiler l'hérésie et le schisme au crime et les faire châtier par l'État. Au surplus, la force d'expansion du christianisme, du même coup, changera de caractère et, dans une certaine mesure, baissera. Au lieu de l'enthousiasme individuel, du contact direct d'homme à homme, qui avaient fait triompher les premiers évangélistes, on cherchera surtout, au Ve siècle, à faire baptiser les chefs barbares qui, ensuite, imposeront en bloc à leurs sujets leur fraîche foi.

« Si encore l'État se bornait à jouer le rôle du bras séculier et l'Église à utiliser les cadres du régime ! Mais la tentation est grande, pour César devenu chrétien, de s'immiscer dans les affaires religieuses pour y faire prévaloir son influence. Oh ! avec la meilleure foi du monde ! mais le résultat n'en est pas moins inquiétant. Constantin, plein de déférence envers les évêques, a beau déclarer respecter la liberté intérieure de l'Église, ne faire que faciliter ses assemblées et en exécuter les sentences, il n'en reste pas moins que son naïf interventionnisme se manifeste sans cesse : en étudiant la crise arienne on en verra d'étranges preuves. L'Église discerna-t-elle tout de suite le danger ? Pas unanimement sans doute. Par reconnaissance envers le grand protecteur, ou pour des raisons

d'un ordre moins élevé, il y eut évidemment des prélats qui se montrèrent enclins à faire la part trop belle à l'empereur. Ainsi, en août 314, un concile, réuni à Arles, non seulement décida qu'il était désormais licite pour un chrétien d'être fonctionnaire impérial, mais excommunia même les soldats chrétiens qui se déroberaient aux obligations militaires, ce qui était simplement confondre le domaine de César et celui de Dieu. Heureusement, quelques grandes personnalités ne tarderont pas à pressentir la menace et à s'opposer aux excès de l'emprise officielle : dès les successeurs de Constantin cette résistance sera manifeste. Et ainsi s'engagera ce conflit entre l'Église et les puissances temporelles qui, tantôt latent, tantôt dramatique, dominera l'histoire du Moyen Age. Les luttes entre le Sacerdoce et l'Empire ont leurs origines là.

« Renan, résumant cette évolution des faits, conclut par une phrase très pessimiste : « Le christianisme sombra dans sa victoire. » Elle est fautive. Elle pêche par exagération. Mais on ne peut que souscrire à la conclusion que tire un historien chrétien, M. Jacques Zeller : à peine libérée de l'oppression, l'Église allait désormais connaître « une épreuve plus redoutable peut-être encore que l'hostilité ; la protection si facilement onéreuse de l'État ». »

(In : Daniel-Rops. *Histoire Sainte – Histoire de l'Église* [5e volume]. *L'Église des Apôtres et des Martyrs – 2. La Croix sur le monde*. Paris : Desclée de Brouwer, 1971 [Collection Foi Vivante]. 370 p. P. 167-172. N. B. : au verso de la page de titre de cette édition figure l'avertissement suivant : « Desclée de Brouwer a réalisé la présente édition en format de poche de l'*Histoire Sainte, Histoire de L'Église*, en ajoutant les notes et les mises à jour laissées par l'auteur, à partir du texte publié dans « Les Grandes Études Historiques », Librairie Arthème Fayard éditeurs » ; et en bas de cette page la mention du **copyright** : © Librairie Arthème Fayard et Desclée de Brouwer, 1971).

---

**Également, vous encourageons-nous à vous livrer à la lecture d'un grand classique, à la lecture de certains articles du « Dictionnaire philosophique » de Voltaire, à savoir les sections I (« Du Siècle de Constantin ») et II (« Caractère de Constantin ») des articles consacrés spécifiquement à Constantin, et tout particulièrement la section II ; en voici un extrait (tome III, p. 277-281 de l'édition Fouquet de 1822) :**

« Vous voudriez savoir quel était son caractère : demandez-le à Julien, à Zozime, à Sozomène, à Victor ; ils vous diront qu'il agit d'abord en grand prince, ensuite en voleur public, et que la dernière partie de sa vie fut d'un voluptueux, d'un efféminé et d'un prodigue. Ils le peindront toujours ambitieux, cruel et sanguinaire. Demandez-le à Eusèbe, à Grégoire de Nazianze, à Lactance ; ils vous diront que c'était un homme parfait. Entre ces deux extrêmes il n'y a que les faits avérés qui puissent vous faire trouver la vérité. Il avait un beau-père, il l'obligea de se pendre ; il avait un beau-frère, il le fit étrangler ; il avait un neveu de douze à treize ans, il le fit égorger ; il avait un fils aîné, il lui fit couper la tête ; il avait une femme, il la fit étouffer dans un bain. Un vieil auteur gaulois dit qu'il aimait à faire maison nette.

« Si vous ajoutez à toutes ces affaires domestiques, qu'a)rant été sur les bords du Rhin à la chasse de quelques hordes de Francs qui

habitaient dans ces quartiers-là, et ayant pris leurs rois, qui probablement étaient de la famille de notre Pharamond et de notre Clodion le Chevelu, il les exposa aux bêtes pour son divertissement ; vous pourrez inférer de tout cela, sans craindre de vous tromper, que ce n'était pas l'homme du monde le plus accommodant.

« Examinons à présent les principaux événemens de son règne. Son père Constance Chlore était au fond de l'Angleterre, où il avait pris pour quelques mois le titre d'empereur. Constantin était à Nicomédie, auprès de l'empereur Galère ; il lui demanda la permission d'aller trouver son père qui était malade ; Galère n'en fit aucune difficulté : Constantin partit avec les relais de l'empire qu'on appelait *Veredarii*. On pourrait dire qu'il était aussi dangereux d'être cheval de poste que d'être de la famille de Constantin ; car il faisait couper les jarrets à tous les chevaux après s'en être servi, de peur que Galère ne révoquât sa permission, et ne le fit revenir à Nicomédie. Il trouva son père mourant, et se fit reconnaître empereur par le petit nombre de troupes romaines qui étaient alors en Angleterre.

« Une élection d'un empereur romain, faite à York par cinq ou six mille hommes, ne devait guère paraître légitime à Rome : il manquait au moins la formule du *senatus populusque romanus*. Le sénat, le peuple et les gardes prétoriennes élurent d'un consentement unanime Maxence, fils du César Maximilien Hercule, déjà César lui-même, et frère de cette Fausta que Constantin avait épousée, et qu'il fit depuis étouffer. Ce Maxence est appelé tyran, usurpateur, par nos historiens, qui sont toujours pour les gens heureux. Il était le protecteur de la religion païenne contre Constantin, qui déjà commençait à se déclarer pour les chrétiens. Païen et vaincu, il fallait bien qu'il fût un homme abominable.

« Eusèbe nous dit que Constantin, en allant à Rome combattre Maxence, vit dans les nuées, aussi-bien que toute son armée, la grande enseigne des empereurs nommée le *Labarum*, surmontée d'un *P* latin, ou d'un grand *R* grec, avec une croix en sautoir, et deux mots grecs qui signifiaient : *Tu vaincras par ceci*. Quelques auteurs prétendent que ce signe lui apparut à Besançon, d'autres disent à Cologne, quelques-uns à Trêves, d'autres à Troyes. Il est étrange que le ciel se soit expliqué en grec dans tous ces pays-là. Il eût paru plus naturel aux faibles lumières des hommes que ce signe eût, paru en Italie le jour de la bataille ; mais alors il eût fallu que l'inscription eût été en latin. Un savant antiquaire nommé Loisel a réfuté cette antiquité ; mais on l'a traité de scélérat.

« On pourrait cependant considérer que cette guerre n'était pas une guerre de religion, que Constantin n'était pas un saint, qu'il est mort soupçonné d'être arien après avoir persécuté les orthodoxes ; et qu'ainsi on n'a pas un intérêt bien évident à soutenir ce prodige.

« Après sa victoire, le sénat s'empressa d'adorer le vainqueur et de détester la mémoire du vaincu. On se hâta de dépouiller l'arc de triomphe de Marc-Aurèle pour orner celui de Constantin ; on lui dressa une statue d'or, ce qu'on ne faisait que pour les dieux ; il la reçut malgré le *Labarum* et reçut encore le titre de grand-pontife, qu'il garda toute sa vie. Son premier soin, à ce que disent Nazaire et Zozime, fut d'exterminer toute la race du tyran et ses principaux amis ; après quoi il assista très – humainement aux spectacles et aux jeux publics.

« Le vieux Dioclétien était mourant alors dans sa retraite de Salone. Constantin aurait pu ne se pas tant presser d'abattre ses images dans Rome ; il eut pu se souvenir que cet empereur oublié avait été le bienfaiteur de son père, et qu'il lui devait l'empire. Vainqueur de Maxence, il lui restait à se défaire de Licinius son

beau-frère, auguste comme lui ; et Licinius songeait à se défaire de Constantin, s'il pouvait. Cependant leurs querelles n'éclatant pas encore, ils donnèrent conjointement, en 313, à Milan le fameux édit de liberté de conscience. « Nous donnons, disent-ils ; à tout le monde la liberté de suivre telle religion que chacun voudra, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur nous et sur tous nos sujets ; nous déclarons que nous avons donné aux chrétiens la faculté libre et absolue d'observer leur religion ; bien entendu que tous les autres auront la même liberté pour maintenir la tranquillité de notre règne. » On pourrait faire un livre sur un tel édit ; mais je ne veux pas seulement y hasarder deux lignes.

« Constantin n'était pas encore chrétien. Licinius, son collègue, ne l'était pas non plus. Il y avait encore un empereur ou un tyran à exterminer ; c'était un païen déterminé, nommé Maximin. Licinius le combattit avant de combattre Constantin. Le ciel lui fut encore plus favorable qu'à Constantin même ; car celui – ci n'avait eu que l'apparition d'un étendard, et Licinius eut celle d'un ange. Cet ange lui apprit une prière avec laquelle il vaincrait sûrement le barbare Maximin. Licinius la mit par écrit, la fit réciter trois fois à son armée, et remporta une victoire complète. Si ce Licinius, beau – frère de Constantin, avait régné heureusement, on n'aurait parlé que de son ange : mais Constantin l'ayant fait pendre, ayant égorgé son jeune fils, étant devenu maître absolu de tout, on ne parle que du Labarum de Constantin. »

*(In : VOLTAIRE. Dictionnaire philosophique. Tome III. CAL. – DIC. Paris : Fouquet, 1822. 464 p.).*

**On relira également avec profit, de ce même Voltaire cité au-dessus, dans ce même « Dictionnaire philosophique » la Section première de l'article consacré à (l'empereur) Julien (tome VI, p. 232-233 de l'édition Fouquet de 1822) :**

« On rend quelquefois justice bien tard. Deux ou trois auteurs ou mercenaires, ou fanatiques, parlent du barbare et de l'efféminé Constantin comme d'un dieu, et traitent de scélérat le juste, le sage, le grand Julien. Tous les auteurs, copistes des premiers, répètent la flatterie et la calomnie. Elles deviennent presque un article de foi. Enfin le temps de la saine critique arrive ; et au bout de quatorze cents ans des hommes éclairés revoient le procès que l'ignorance avait jugé. On voit dans Constantin un heureux ambitieux qui se moque de Dieu et des hommes. Il a l'insolence de feindre que Dieu lui a envoyé dans les airs une enseigne qui lui assure la victoire. Il se baigne dans le sang de tous ses parens, et il s'endort dans la mollesse ; mais il était chrétien ; on le canonisa.

« Julien est sobre, chaste, désintéressé, valeureux, clément, mais il n'était pas chrétien, on l'a regardé long-temps comme un monstre.

« Aujourd'hui, après avoir comparé les faits, les monumens, les écrits de Julien, ceux de ses ennemis, on est forcé de reconnaître que, s'il n'aimait pas le christianisme, il fut excusable de haïr une secte souillée du sang de toute sa famille ; qu'ayant été persécuté, emprisonné, exilé, menacé de mort par les Galiléens sous le règne du barbare Constance, il ne les persécuta jamais ; qu'au contraire il pardonna à dix soldats chrétiens qui avaient conspiré contre sa vie. On lit ses lettres, et on admire. « Les Galiléens, dit-il, ont souffert sous mon prédécesseur l'exil et les prisons ; on a massacré

réci­proque­ment ceux qui s'appellent tour à tour héréti­ques, j'ai rap­pelé leurs exi­lés, élar­gi leurs pri­sonniers ; j'ai rendu leurs biens aux pros­crits, je les ai for­cés de vivre en paix. Mais telle est la fureur in­quiète des Galiléens, qu'ils se plainent de ne pou­voir plus se dé­vorer les uns les autres. » Quelle lettre ! quelle sen­ten­ce por­tée par la phi­losophie contre le fanatisme persé­cuteur ! Dix chrétiens conspirent contre sa vie ; on les découvre, il leur pardonne. Quel homme ! mais quels lâches fanatiques, que ceux qui ont voulu déshonorer sa mémoire ! Enfin, en discutant les faits avec impar­tialité, on a été obligé de convenir que Julien avait toutes les qualités de Trajan, hors le goût si long-temps pardonné aux Grecs et aux Romains ; toutes les vertus de Caton, mais non pas son opiniâtreté et sa mauvaise humeur ; tout ce qu'on admira dans Jules César, et aucun de ses vices ; il eut la continence de Scipion. Enfin il fut en tout égal à Marc-Aurèle, le premier des hommes.

(In : **VOLTAIRE. Dictionnaire philosophique. Tome VI. IDE. – MAT.** Paris : Fouquet, 1822. 476 p.).

**La Section II de l'article consacré à (l'empereur) Julien (tome VI, p. 237-243) se montre également très instructive :**

« Qu'on suppose un moment que Julien a quitté les faux dieux pour la religion chrétienne ; qu'alors on examine en lui l'homme, le philosophe et l'empereur, et qu'on cherche le prince qu'on osera lui préférer. S'il eût vécu seulement dix ans de plus, il y a grande apparence qu'il eût donné une tout autre forme à l'Europe que celle qu'elle a aujourd'hui.

« La religion chrétienne a dépendu de sa vie ; les efforts qu'il fit pour la détruire ont rendu son nom exécration aux peuples qui l'ont embrassée. Les prêtres chrétiens ses contemporains l'accusèrent de presque tous les crimes, parce qu'il avait commis le plus grand de tous à leurs yeux, celui de les abaisser. Il n'y a pas encore long – temps qu'on ne citait son nom qui avec l'épithète d'apostat ; et c'est peut être le plus grand effort de la raison qu'on ait enfin cessé de le désigner de ce surnom injurieux. Les bonnes études ont amené l'esprit de tolérance chez les savans. Qui croirait que, dans un *Mercure de Paris* de l'année 1741, l'auteur reprend vivement un écrivain d'avoir manqué aux bienséances les plus communes, en appelant cet empereur Julien l'apostat ? Il y a cent ans que quiconque ne l'eût pas traité d'apostat eût été traité d'athée.

« Ce qui est très-singulier et très-vrai, c'est que si vous faites abstraction des disputes entre les païens et les chrétiens dans lesquelles il prit parti ; si vous ne suivez cet empereur ni dans les églises chrétiennes, ni aux temples idolâtres ; si vous le suivez dans sa maison, dans les camps, dans les batailles, dans ses mœurs, dans sa conduite, dans ses écrits, vous le trouverez par-tout égal à Marc-Aurèle. Ainsi cet homme, qu'on a peint abominable, est peut-être le premier des hommes, ou du moins le second. Toujours sobre, toujours tempérant, n'ayant jamais eu de maîtresses, couchant sur une peau d'ours, et y donnant, à regret encore, peu d'heures au sommeil, partageant son temps entre l'étude et les affaires, généreux, capable d'amitié, ennemi du faste, on l'eût admiré s'il n'eût été que particulier.

« Si on regarde en lui le héros, on le voit toujours à la tête des troupes, rétablissant la discipline militaire sans rigueur, aimé des

soldats, et les contenant ; conduisant presque toujours à pied ses armées, et leur donnant l'exemple de toutes les fatigues ; toujours victorieux dans toutes ses expéditions jusqu'au dernier moment de sa vie, et mourant enfin en fessant fuir les Perses. Sa mort fut d'un héros, et ses dernières paroles d'un philosophe : « Je me sou mets, dit-il, avec joie aux décrets éternels du ciel, convaincu que celui qui est épris de la vie quand il faut mourir est plus hache que celui qui voudrait mourir quand il faut vivre. » Il s'entretient à sa dernière heure de l'immortalité de l'âme ; nuls regrets, nulle faiblesse ; il ne parle que de sa soumission à la Providence. Qu'on songe que c'est un empereur de trente-deux ans qui meurt ainsi, et qu'on voie s'il est permis d'insulter sa mémoire.

« Si on le considère comme empereur, on le voit refuser le titre de *dominus* qu'affectait Constantin, soulager les peuples, diminuer les impôts, encourager les arts, réduire à soixante et dix onces ces présens de couronnes d'or de trois à quatre cents marcs, que ses prédécesseurs exigeaient de toutes les villes, faire observer les lois, contenir ses officiers et ses ministres, et prévenir toute corruption.

« Dix soldats chrétiens complotent de l'assassiner ; ils sont découverts, et Julien leur pardonne. Le peuple d'Antioche, qui joignait l'insolence à la volupté, l'insulte ; il ne s'en venge qu'en homme d'esprit, et, pouvant lui faire sentir la puissance impériale, il ne fait sentir à ce peuple que la supériorité de son génie. Comparez à cette conduite les supplices que Théodose (dont on a presque fait un saint) étale dans Antioche, tous les citoyens de Thessalonique égorgés pour un sujet à peu près semblable ; et jugez entre ces deux hommes.

« Des écrivains qu'on nomme pères de l'église, Grégoire de Nazianze et Théodoret, ont cru qu'il fallait le calomnier, parce qu'il avait quitté la religion chrétienne. Ils n'ont pas songé que le triomphe de cette religion était de remporter sur un grand homme, et même sur un sage, après avoir résisté aux tyrans. L'un dit qu'il remplit Antioche de sang par une vengeance barbare. Comment un fait si public eût-il échappé à tous les autres historiens ? on sait qu'il ne versa dans Antioche que le sang des victimes. Un autre ose assurer qu'avant d'expirer il jeta son sang contre le ciel, et s'écria : *Tu as vaincu, Galiléen*. Comment un conte aussi insipide a-t-il pu être accrédité ? était ce contre des chrétiens qu'il combattait ? et une telle action, et de tels mots étaient – ils dans son caractère ?

« Des esprits plus sensés que les détracteurs de Julien demanderont comment il se peut faire qu'un homme d'état tel que lui, un homme de tant d'esprit, un vrai philosophe, pût quitter le christianisme dans lequel il avait été élevé, pour le paganisme dont il devait sentir l'absurdité et le ridicule. Il semble, que, si Julien écouta trop sa raison contre les mystères de la religion chrétienne, il devait écouter Lien davantage cette même raison plus éclairée contre les fables des païens.

« Peut-être en suivant le cours de sa vie, et en observant son caractère, on verra ce qui lui inspira tant d'aversion contre le christianisme. L'empereur Constantin, son grand-oncle, qui avait mis la nouvelle religion sur le trône y s'était souillé du meurtre de sa femme, de son fils, de son beau-frère ; de son neveu et de son beau-père. Les trois enfans de Constantin commencèrent leur funeste règne par égorger leur oncle et leurs cousins. On ne vit ensuite que des guerres civiles et des meurtres. Le père, le frère aîné de Julien, tous ses parens, et lui-même encore enfant, furent condamnés à périr par Constance son oncle. Il échappa à ce massacre général. Ses premières années se passèrent dans l'exil ; et enfin il ne dut la

conservation de sa vie, sa fortune et le titre de César qu'à l'impératrice Eusébie, femme de son oncle Constance, qui, après avoir eu la cruauté de proscrire son enfance, eut l'imprudence de le faire César, et ensuite l'imprudence plus grande de le persécuter.

« Il fut témoin d'abord de l'insolence avec laquelle un évêque traita Eusébie, sa bienfaitrice. C'était un nommé Léontius, évêque de Tripoli. Il fit dire à l'impératrice, « qu'il n'irait point la voir, à moins qu'elle ne le reçût d'une manière conforme à son caractère épiscopal, qu'elle vînt au-devant de lui jusqu'à la porte, qu'elle reçût sa bénédiction en se courbant, et qu'elle se tint debout jusqu'à ce qu'il lui permît de s'asseoir. » Les pontifes païens n'en usaient point ainsi avec les impératrices. Une vanité si brutale dut faire des impressions profondes dans l'esprit d'un jeune homme, amoureux déjà de la philosophie et de la simplicité.

« S'il se voyait dans une famille chrétienne, C'était dans une famille fameuse par des parricides ; s'il voyait des évêques de cour, c'étaient des audacieux et des intrigans, qui tous s'anathématisaient les uns les autres ; les partis d'Arius et d'Athanase remplissaient l'empire de confusion et de carnage. Les païens au contraire n'avaient jamais eu de querelle de religion. Il est donc naturel que Julien, élevé d'ailleurs par des philosophes païens, fortifiât dans son cœur, par leurs discours, l'aversion qu'il devait avoir pour la religion chrétienne. Il n'est pas plus étrange de voir Julien quitter le christianisme pour les faux dieux, que de voir Constantin quitter les faux dieux pour le christianisme. Il est fort vraisemblable que tous les deux changèrent par intérêt d'état, et que cet intérêt se mêla dans l'esprit de Julien à la fierté indocile d'une âme stoïque.

« Les prêtres païens n'avaient point de dogmes ; ils ne forçaient point les hommes à croire l'incroyable ; ils ne demandaient que des sacrifices, et ces sacrifices n'étaient point commandés sous des peines rigoureuses ; ils ne se disaient point le premier ordre de l'état, ne formaient point un état dans l'état, et ne se mêlaient point du gouvernement. Voilà bien des motifs pour engager un homme du caractère de Julien à se déclarer pour eux. Il avait besoin d'un parti ; et, s'il ne se fût piqué que d'être stoïcien, il aurait eu contre lui les prêtres des deux religions, et tous les fanatiques de l'une et de l'autre. Le peuple n'aurait pu alors supporter qu'un prince se contentât de l'adoration pure d'un être pur, et de l'observation de la justice. Il fallut opter entre deux partis qui se combattaient. Il est donc à croire que Julien se soumit aux cérémonies païennes, comme la plupart des princes et des grands vont dans les temples : ils y sont menés par le peuple même, et sont forcés de paraître souvent ce qu'ils ne sont pas ; d'être en public les premiers esclaves de la crédulité. Le sultan des Turcs doit bénir Omar ; le sophi de Perse doit bénir Ali : Marc-Aurèle lui-même s'était fait initier aux mystères d'Eleusis. ».

(In : **VOLTAIRE. Dictionnaire philosophique. Tome VI. IDE. – MAT.** Paris : Fouquet, 1822. 476 p.).

---



DEATH OF JULIAN THE APOSTATE.

Reproduction d'une gravure intitulée :  
 « DEATH OF JULIAN THE APOSTATE. »  
 (Traduction : *Mort de Julien L'Apostat.*)

Cette illustration provient du volume II (p. 334) de : « Cyclopædia of Universal History:  
 An Account of the Principal Events in the Career of the Human Race from the Beginnings of Civilization to the Present Time.  
 From Recent and Authentic Sources », dont l'auteur est RIDPATH John Clark  
 [Cincinnati (O.) : The Jones Brothers Publishing Company ; Chicago : Morningside Publishing Co. ; 1890].

**Article « DONATIONS »...** Sur un thème voisin, autre toutefois, certes, se révèle d'un certain intérêt, se révèle fort instructive aussi, relativement à Constantin, à l'Église, la lecture de l'article « Donations », de ce même « Dictionnaire philosophique », la lecture de la Section de cet article intitulée « Donation de Constantin » (tome IV, p. 90-91) :

« La célèbre donation de Rome et de toute l'Italie au pape Silvestre par l'empereur Constantin, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que Constantin, étant à Nicomédie, fut guéri de la lèpre à Rome par le baptême qu'il reçut de l'évêque Silvestre (quoiqu'il ne fût point baptisé), et que pour récompense il donna sur le champ sa ville de Rome et ses provinces occidentales à ce Silvestre. Si Pacte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que Constantin déclara tous les chanoines de Rome consuls et patrices, *patricios et consules effici* ; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes et frenum equi illius* (\*).

« Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, et une opinion révéérée du reste de l'Europe pendant huit siècles ; qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien. ».

« (\*) Voyez l'Essai sur les mœurs, etc., tome 1, chap. X, où cette donation se trouve traduite en entier. »

(In : **VOLTAIRE. Dictionnaire philosophique. Tome IV. DIE. – EZO.** Paris : Fouquet, 1822. 467 p.).

---

**Mais encore nous vous proposons enfin de lire quelques pages d'un ouvrage, relativement récent, de Patrick J. Geary, intitulé « Naissance de la France – Le Monde mérovingien » (Coll. Champs ; Flammarion, 1988) :**

(In : GEARY, Patrick J. *Naissance de la France – Le Monde mérovingien*. Traduit de l'anglais par Jeannie Carlier et Isabelle Detienne. Paris : Flammarion, 1989. [Coll. Champs]. 292 p.

[Titre original : *Before France and Germany – The Creation and the Transformation of the Merovingian World*.

© 1988 by Oxford University Press, Inc.]. Pour la traduction française : © 1989 Flammarion).

[Voir les 1<sup>ère</sup> et 4<sup>e</sup> pages de couverture de l'ouvrage \(au format PDF\).](#)

« Clovis

« A la mort de Childéric (482), c'est donc son fils Clovis qui lui succède à la tête des Francs Saliens. Clovis poursuit la politique de son père. Une lettre du Gallo-Romain Remi, évêque de Reims, écrite aussitôt après la mort de Childéric, montre bien que le jeune Franc est reconnu par la classe dirigeante gallo-romaine comme l'administrateur de la Belgique Seconde et que, quoique païen, on attend de lui qu'il serve la communauté chrétienne romaine.

« Une grande rumeur nous a atteint qui dit que vous avez pris le commandement de la Belgique Seconde. Il n'est pas surprenant que vous ayez commencé à être ce que vos

ancêtres ont toujours été... Le don de votre faveur doit être pur et honnête, il vous faut honorer vos évêques et toujours vous incliner devant leurs conseils. Pourvu que vous soyez en accord avec eux, votre territoire (*provincia*) prospérera<sup>4</sup>.

« Ces conseils à un chef païen (administrer honnêtement, écouter les avis des évêques) ne sont aucunement une nouveauté : ils ne font que décrire la tradition des chefs germaines « impériaux » au service de la *romanitas* désormais chrétienne. C'est ainsi que Clovis se comporta pendant quelques années ; ensuite, le goût du pouvoir aidant, puis la mort du puissant roi wisigoth Euric, qui laissait en Occident un vide politique, Clovis en vint à s'intéresser au royaume de Syagrius, qui incluait sans doute la Gaule Lyonnaise et certaines parties de la Belgique Seconde. En 486, avec l'aide d'autres chefs francs, Clovis entre en campagne contre Syagrius, qu'il défait en une seule bataille près de Soissons. Syagrius s'enfuit chez le roi wisigoth Alaric II, mais il est livré à Clovis, qui le fait secrètement assassiner.

« D'un certain point de vue, la conquête et l'annexion du royaume de Soissons était un coup d'État : un rex barbare romanisé remplaçait un rex romain barbarisé. Tombèrent intacts aux mains de Clovis ce qui restait des *bucellarii* de Syagrius, l'administration romaine de la province, les notaires et les fonctionnaires du gouvernement provincial, de même que les terres du fisc \* auparavant détenues par Aegidius et Syagrius. De même, selon notre principale source, Grégoire de Tours, qui écrit près d'un siècle plus tard, son statut fut reconnu de façon plus ou moins formelle par l'aristocratie gallo-romaine. Mais la conquête franque eut des conséquences plus durables. Certains groupes francs se trouvaient déjà installés dans le royaume de Soissons, où ils étaient peut-être demeurés après l'exil de Childéric. Il se peut même que la campagne de Clovis contre Syagrius ait eu pour cause immédiate le désir de reprendre le contrôle de ces Francs. La conquête accéléra le glissement des groupes francs du nord vers le sud et, très vite, le cœur du royaume de Syagrius devint le centre du pouvoir franc. C'est ce que font au mieux apparaître les dispositions prises par Clovis pour ses funérailles. Son père avait fait de Tournai le centre de son pouvoir, et il y fut enterré. En 511, Clovis fut enseveli à Paris.

« Ambitieux roi barbare consolidant son pouvoir au début du VI<sup>e</sup> siècle en Occident, Clovis ne pouvait manquer de rencontrer sur son chemin d'autres puissances. Pour commencer, il eut à s'occuper des autres peuples barbares (celtes, germaines et francs) de part et d'autre du Rhin : Armoricaïns, Thuringiens, Alamans et Burgondes. Plus loin, c'était l'Empire romain, désormais limité à l'Orient, plus une partie de l'Italie centrale ; et encore les Wisigoths de Toulouse et d'Espagne, et les Ostrogoths d'Italie.

« La chronologie du règne de Clovis est désespérément obscure ; on n'est même pas d'accord sur l'identité des peuples qu'il a, dit-on, vaincus et intégrés. Il semble qu'il ait d'abord combattu les Celtes d'Armorique, sans aboutir à un résultat clair : au mieux, il aurait obtenu une reconnaissance très limitée de la suprématie franque sur ce qui sera plus tard la Bretagne. Selon Grégoire de Tours, il soumet les Thuringiens vers 491, non, sans doute, ceux qui habitent au-delà du Rhin, mais plutôt un petit groupe qui, comme les Francs, s'était répandu sur la rive gauche du Rhin inférieur. Selon toute vraisemblance, la conquête prit beaucoup plus de temps que Grégoire ne veut nous le faire croire, et les hostilités se prolongèrent au moins jusqu'en 502. Le troisième peuple barbare combattu par Clovis fut le peuple alaman, et ce fut aussi sa plus éclatante victoire. Clovis battit les Alamans à la bataille de Tolbiac, la moderne

Zülpich, au nord de Trêves, semble-t-il vers 497. Cependant, un groupe important d'Alamans réussit à s'enfuir et se réfugia dans la partie de la Rhétie qui borde la rive sud du lac de Constance et le Rhin supérieur, où l'Ostrogoth Théodoric les prit sous sa protection. Après s'être ainsi débarrassé des Thuringiens et des Alamans, Clovis entreprit, vers 500, une campagne contre les Burgondes, guerre indécise à laquelle mit fin l'intercession de Théodoric.

« Comme son père avant lui, Clovis cimente par des mariages ses bonnes relations avec les royaumes goths. Il se peut même, nonobstant les dénégations de Grégoire de Tours, qu'il ait adopté leur type de christianisme (Grégoire écrit deux générations après la mort du chef barbare, et il est difficile de réconcilier l'image qu'il en propose avec les informations fragmentaires dont nous disposons sur le Clovis historique). En effet, deux historiens, l'un britannique, Jan Wood, l'autre allemand, Friedrich Prinz, ont récemment avancé l'hypothèse que Clovis avait flirté avec l'arianisme (ou quasi-arianisme) de ses voisins goths et burgondes, qu'il s'était même peut-être converti à cette croyance<sup>5</sup>. Voilà qui expliquerait bien des choses, et en particulier la place occupée par le chef franc dans l'espèce de ligue faiblement structurée que dominaient les Ostrogoths. Tout au long de son règne, Clovis montra une attitude respectueuse (mais non une parfaite docilité) envers le grand roi ostrogoth Théodoric, dont il donna le nom à son fils aîné, et qui non seulement protégea certains ennemis de Clovis (les Alamans), mais en outre institua une trêve temporaire entre Clovis et le roi wisigoth Alaric II.

« Clovis se décida enfin à prendre le risque d'un conflit majeur avec les Goths, particulièrement dans la région située au sud de la Loire. Sans aucun doute, cette décision est liée à sa conversion au christianisme, affaire très discutée (et sans doute à jamais obscure). Cette conversion eut lieu à Reims, un jour de Noël, en 496 ou en 498, ou peut-être seulement en 506. A quelle religion renonçait-il en faveur du christianisme ? On le sait mal. Selon Grégoire de Tours, il abandonnait le polythéisme, et spécifiquement les dieux romains Saturne, Jupiter, Mars et Mercure. Il ne s'agit pas nécessairement d'une *interpretatio romana* : les chefs barbares, nous l'avons vu, s'étaient depuis longtemps attachés à la religion civique de Rome. Ou encore, mais les deux explications ne s'excluent pas, son polythéisme était peut-être un syncrétisme franc, acceptant sans doute aussi des dieux celtes, un dieu de la mer, Woden, à la fois animal marin, homme et taureau, qui semble avoir été une divinité tutélaire des Mérovingiens (c'est le nom qu'on donnera plus tard aux descendants de Clovis, d'après l'ancêtre mythique de la *Sippe*, Mérovée) ; enfin Ingvi-Frey, dont le second fils de Clovis porte le nom. Dernière hypothèse, elle aussi non exclusive : si Wood et Prinz ont raison, Clovis a peut-être abandonné alors un arianisme qui lui avait autrefois été politiquement utile.

« On n'est pas beaucoup plus assuré sur la religion qu'il adopta. Vu la nature syncrétiste de la religion de la fin de l'Antiquité, se convertir au christianisme ne signifie pas nécessairement adopter un monothéisme rigoureux. Aux yeux de Clovis, le Christ n'était peut-être qu'une divinité puissante, capable de donner la victoire, et dont il était utile de s'assurer l'alliance. En tout cas, le récit de sa conversion, tel qu'on le trouve chez Grégoire de Tours, ne contredit nullement cette hypothèse. Selon Grégoire, c'est son épouse Clotilde, princesse burgonde non arienne, qui supplia Clovis d'embrasser la religion chrétienne. Cependant, comme deux siècles plus tôt pour Constantin, autre chef païen ambitieux, c'est au milieu

du combat que fut fait le choix décisif. Pressé par les Alamans à Tolbiac, Clovis promet de se faire baptiser s'il obtient la victoire. Explicitement développé par Grégoire, le parallèle avec Constantin est frappant.

« Quelle qu'ait été sa nature, la conversion de Clovis n'était pas seulement l'affaire d'un individu. La religion du roi franc était une composante capitale dans l'identité et le succès à la guerre d'un peuple entier, qui tirait du roi sa cohésion et son essence même. La conversion du roi entraînait nécessairement celle de ses soldats. On n'est donc pas surpris d'apprendre chez Grégoire qu'avant son baptême, Clovis consulta « son peuple » – probablement ses plus importants partisans ; et qu'en même temps que le roi, ce sont « plus de trois mille hommes de son armée » qui se firent baptiser. Quel que soit le nombre des Francs qui furent baptisés avec leur chef, il est clair que cette conversion fut une affaire militaire : l'adoption, par un chef d'armée et par ses soldats, d'un nouveau et puissant donneur de victoires. Les conséquences de cette conversion au christianisme orthodoxe furent incalculables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Comme les autres peuples germaniques, les Francs victorieux étaient avant tout une armée ; tout en monopolisant le pouvoir militaire, ils ne constituaient qu'une toute petite part de la population totale, et manquaient généralement d'expérience dans l'administration civile et les autres activités essentielles au bon fonctionnement d'une société. Désormais, aucune barrière religieuse ne séparait l'armée des habitants indigènes de la Gaule – des paysans, des artisans, et surtout de l'aristocratie gallo-romaine et de ses dirigeants, les évêques, pour qui, comme pour les Francs, la religion était un élément constitutif de leur identité. La christianisation rendait possible non seulement une étroite coopération entre Gallo-Romains et Francs, cette coopération qui s'était depuis longtemps établie dans les royaumes goths et burgondes, mais un véritable amalgame des deux peuples, processus qui, au VI<sup>e</sup> siècle, est déjà bien avancé à tous les niveaux.

« A l'extérieur, la conversion de Clovis est une répudiation de la religion professée par les Burgondes et les Goths, voisins des Francs, et constitue une menace directe pour ces deux royaumes. Ce n'est pas tant pour la raison invoquée par Grégoire (Clovis souffrait avec peine que « ces ariens occupent une partie des Gaules<sup>6</sup> »). C'était plutôt que, dans ces deux royaumes « ariens », on pouvait craindre que l'aristocratie gallo-romaine ne se montrât très encline à collaborer avec un prince étranger désireux d'étendre son domaine, si l'orthodoxie de ce chef était impeccable. La conversion de Clovis menaçait donc la stabilité de ses deux voisins et, à quelque moment qu'elle ait eu lieu, il faut y voir un aspect du défi lancé par les Francs à l'hégémonie gothique et à la présence burgonde en Occident.

« Il est certain que la tentative de Clovis pour s'étendre vers le sud a été encouragée par la faiblesse relative qui affectait le royaume wisigothique de Toulouse après la mort d'Euric. De plus, en tant que successeur de Syagrius, Clovis partageait maintenant avec les Wisigoths une frontière mal définie, frontière que dès 498 il avait franchie avec ses Francs lors d'une brève expédition contre Bordeaux. Par la suite, ses campagnes contre les Alamans et les Burgondes l'avaient occupé ailleurs, mais en 507 il a les mains libres, et il s'en prend de nouveau au royaume wisigoth du sud de la Loire. Sa campagne est fort bien coordonnée ; y participent des guerriers burgondes et quelques contingents commandés par Chlodéric, un parent de Clovis, un Rhénan, fils du roi Sigibert de Cologne. Clovis avait conclu une alliance avec l'empereur Anastase ;

l'expédition s'accompagne d'un mouvement de la flotte byzantine sur les côtes italiennes, empêchant Théodoric l'Ostrogoth de venir au secours des Wisigoths. Les Goths sont vaincus à Vouillé, au nord-ouest de Poitiers ; Alaric II est tué ; l'année suivante, Toulouse, la capitale du royaume, tombe aux mains de Clovis et la présence gothique au nord des Pyrénées se réduit à une étroite bande côtière tout à l'est, autour de Narbonne.

« Rentrant de cette glorieuse expédition, Clovis rencontre à Tours les envoyés de l'empereur Anastase ; ils lui présentent un document officiel qui lui octroie le titre de consul honoraire. Cet honneur marquait apparemment la légitimation par l'empereur du royaume de Clovis, ou tout au moins l'adoption symbolique du roi franc par la famille impériale ; Clovis s'en servit pour renforcer son autorité sur ses nouveaux sujets gallo-romains. Il apparut dans la basilique Saint-Martin de Tours, vêtu d'une tunique de pourpre et d'une chlamyde, ou manteau militaire, et plaça un diadème sur sa tête. Tout cela n'avait rien à voir avec le consulat romain, mais Clovis désirait sans doute donner de l'éclat à son statut royal en lui associant certains traits propres à la tradition impériale romaine. Dans une phrase célèbre et ambiguë, Grégoire affirme que, « à partir de ce jour, il fut appelé "consul ou auguste"<sup>7</sup> ».

« Quel que fût le sens de ce rituel, Clovis se tourna bien vite vers les problèmes immédiats et pratiques : le renforcement de sa position parmi les Francs. Grâce à ses victoires, ce chef d'une confédération peu centralisée avait réussi à acquérir un pouvoir sans précédent chez un barbare au nord des Alpes. Afin d'assurer son autorité sur les Francs comme il l'avait fait pour les Gallo-Romains, il entreprit alors d'éliminer d'autres chefs francs, appartenant le plus souvent à sa propre famille. Il fut brutal et efficace. Il liquida en particulier la famille du roi Sigibert, qui commandait les Francs installés autour de Cologne ; il fit exécuter Chararic, un chef salien rival, avec son fils, et il orchestra la mort de Ragnachar, roi franc de Cambrai. Au temps de Grégoire, les manœuvres cruelles mais habiles de Clovis étaient entrées dans la légende ; Grégoire a certainement utilisé comme source des chansons et des poèmes transmis oralement. Même à travers le double filtre de la légende et de sa reprise par un évêque gallo-romain, quelque chose transparait de la personnalité de Clovis et de son adresse politique. A chaque meurtre, il prenait grand soin de récupérer non seulement les richesses de la victime, mais encore ses *leudes* – ses plus fidèles compagnons. A la fin de son règne, raconte Grégoire, il s'écriait volontiers : « Malheur à moi qui suis resté comme un pérégrin au milieu d'étrangers et je n'ai plus de parents pour m'aider si l'adversité venait<sup>8</sup> ! » S'il s'exprimait ainsi, dit Grégoire, ce n'est pas du tout que sa solitude lui pesât : il voulait s'assurer qu'il ne lui restait pas quelque cousin qu'il aurait oublié de tuer.

« Le gouvernement de la Francie : les héritages administratifs

« L'image qu'on se fait le plus souvent du pouvoir exercé par Clovis sur ses vastes conquêtes est celui d'une hégémonie établie et maintenue par la crainte et par le charisme personnel. Les anecdotes racontées par Grégoire de Tours – l'élimination des concurrents, l'affaire du « vase de Soissons », brutale vengeance exercée par Clovis sur un soldat franc qui lui avait disputé sa part de butin – renforcent cette image du conquérant barbare prompt à mentir, plus prompt à tuer. Il se peut qu'il ait été tel – sans d'ailleurs que ces traits fussent particulièrement barbares : ils pourraient caractériser les empereurs romains de la fin de l'Antiquité. Cependant, si Clovis

n'avait été que cela, on s'explique mal comment il aurait pu conquérir un si vaste territoire, et surtout créer un royaume assez solide et consistant pour être transmis, même affaibli et divisé, à ses successeurs. L'hétérogénéité même des pays et des peuples conquis lui fournissait des modes multiples et complémentaires de contrôle politique, social et religieux sur lesquels fonder une continuité, une stabilité. A la différence de la plupart des autres conquérants barbares, y compris Attila et même Théodoric. Clovis avait fondé un royaume et une dynastie qui devaient durer des siècles.

« Qu'Attila n'ait pas fondé de dynastie n'a évidemment rien d'étonnant. L'ascension et la chute de tels chefs charismatiques est chose courante dans l'Antiquité. Le sort du royaume de Théodoric mérite plus d'attention. La brillante réussite du prince ostrogoth comporte deux faiblesses fatales. Pour commencer, il ne tenta jamais de fondre en une seule les deux sociétés sur lesquelles il régnait, la romaine et la gothique, léguant ainsi à ses successeurs une situation instable. En second lieu, et c'est plus fondamental, l'Italie était bien trop proche de Constantinople, trop au cœur des intérêts romains, pour qu'on lui permît de se conduire à sa guise.

« Théodoric avait cherché à laisser vivre presque intactes deux traditions chrétiennes, celle de la population romaine orthodoxe, et la tradition arienne, dont relevait l'armée gothique établie surtout autour de Ravenne, Vérone et Pavie. Cependant, l'attrait exercé par la tradition et la culture romaines fut trop fort, même dans sa propre famille : après sa mort, en 526, ses successeurs, abandonnant l'arianisme, s'aliénèrent l'aristocratie gothique qui y restait fidèle, tout en se livrant entre eux une lutte sans merci. Amalasantha, veuve du fils de Théodoric et régente pendant la minorité de son propre fils Athalaric (516-534) finit par mettre au point un plan qui livrerait secrètement l'Italie à l'empereur Justinien. Son assassinat, en 535, fournit à l'empereur un prétexte pour déclarer la guerre aux Goths. Les vingt années de combats sanglants qui s'ensuivirent ruinèrent l'Italie et anéantirent les Ostrogoths.

« A ce royaume ostrogoth d'Italie, si brillant, mais voué à une si prompte disparition, s'oppose le royaume de Clovis, où, dès le départ, s'opéra un amalgame bien plus complet des deux traditions, romaine et franque. En outre, pour Justinien et ses successeurs, la Gaule et la Germanie étaient trop loin de Byzance et trop périphériques pour mériter mieux qu'une attention distraite et intermittente. On laissa donc les Francs développer dans une tranquillité relative les conséquences de leur réussite.

« Sans nul doute, Clovis devait une part de ses succès à l'aura charismatique qui entourait ses ancêtres chevelus et leurs origines mythiques, ainsi qu'à son habileté à persuader ses sujets que lui-même et lui seul était capable de transmettre ce charisme aux générations à venir. Cependant, il ne faudrait pas exagérer l'importance de ce facteur. Le double héritage romain des conquérants et des peuples conquis joua un rôle plus essentiel pour fonder la stabilité et la force du pouvoir mérovingien.

« Au nord de la Loire, et encore davantage au sud, dans cette Aquitaine qui avait fait partie du royaume wisigoth, la population indigène avait préservé quasi intactes les infrastructures romaines de la fin de l'Antiquité. Ce n'est pas seulement qu'on continuait de parler latin, de cultiver les lettres latines, d'ordonner la vie quotidienne selon les règles du droit romain ; les structures fiscales et agricoles de la Rome tardive, ses routes, ses villes, son système commercial, quoique en grande partie privatisés, avaient survécu sans notable interruption. Les Francs héritaient de tout cela, et de ce

qui restait de la bureaucratie romaine pour faire tourner la machine. Après leur victoire, les Francs de Clovis, habitués à collaborer étroitement avec les Romains, n'auraient aucune peine à les intégrer dans l'administration du pays.

« Ces Francs étaient d'ailleurs profondément romanisés. Dès avant la bataille de Soissons, Clovis et ses soldats étaient familiers de la discipline romaine : servant dans l'armée depuis des générations, les Francs en savaient long sur le système romain de gouvernement et d'administration. Cet héritage romain se voit même dans ce qui passe pour une tradition franque par excellence : la loi salique. Entre 508 et 511, Clovis édicta ce qu'on appelle le *Pactus Legis Salicae*, texte capital et controversé, dont nous aurons souvent à parler dans notre description de la société franque. Le *Pactus*, dans la forme la plus ancienne que nous connaissions, compte soixante-cinq chapitres ; c'est, après la loi wisigothique, le plus ancien code écrit pour un royaume barbare. L'écriture des lois n'était certes pas une tradition barbare ; l'idée même de codifier la coutume traditionnelle, fût-ce de façon non systématique, ne pouvait naître que par le contact avec le droit romain, et il fallait de bons connaisseurs de ce droit pour la mettre à exécution. Le texte de la loi salique est en latin, et on ne croit plus du tout aujourd'hui qu'il s'agisse de la traduction d'une version antérieure écrite en langue franque et qui serait aujourd'hui perdue. La forme même du texte fait apparaître des concepts juridiques romains et des institutions judiciaires romaines. Promulguant cette loi, Clovis n'agit pas en roi barbare, mais en chef légitime d'une partie du monde romanisé. En outre, le *Pactus* ne s'applique pas seulement aux Francs : il concerne tous les barbares de son royaume.

« Le *Pactus* ne propose pas, dans son ensemble, une législation nouvelle : la plupart de ses dispositions étaient sans doute déjà vieilles au moment où il fut promulgué. A quelques exceptions près, peu importantes, on n'y trouve rien de chrétien ; il décrit une société de simples paysans et éleveurs, non les guerriers qui ont conquis la Gaule ; certaines sections de la loi apparaissent moins comme des préceptes légaux que comme de simples listes d'amendes et de châtements, ou encore comme des conseils de sagesse traditionnelle. L'objectif essentiel du *Pactus* est de réduire les vendettas ou vengeances familiales, en les remplaçant par des amendes ou des châtements, ce qui est, dans les sociétés germaniques, une préoccupation ancienne, à en juger par Tacite. On voit donc que si la codification elle-même et certaines parties du *Pactus* résultent bien de l'initiative royale, pour le reste, le texte renvoie à une période bien antérieure. »

**Note de bas de page :**

« \* Les terres du fisc sont des terres publiques ou impériales. »

(N. B. : nous ne reproduisons pas les notes de fin de volume correspondant aux appels numérotés contenus au sein du texte.)

(In : GEARY, Patrick J. *Naissance de la France – Le Monde mérovingien*. Traduit de l'anglais par Jeannie Carlier et Isabelle Detienne. Paris : Flammarion, 1989. [Coll. Champs]. 292 p. P. 103-113. [Titre original : *Before France and Germany – The Creation and the Transformation of the Merovingian World*. © 1988 by Oxford University Press, Inc.]. Pour la traduction française : © 1989 Flammarion).

---

## ***BREF ET SUPERFÉTATOIRE EXERCICE UCHRONIQUE ET CONCLUSIF***

Jeune adolescent, nous étions-nous laissé aller à imaginer que le christianisme se révélait un « merveilleux » outil pouvant permettre à l'être humain de se transcender. Un peu plus tard, en notre jeunesse encore, voilà bientôt un demi-siècle, tout juste parvenu à l'âge adulte, parvenu à des considérations similaires à celles qu'expose Éric Stemmelen dans son ouvrage par nous cité *supra*, enfin plus lucide, nous conçûmes alors le christianisme, cette religion, cette philosophie, tel un redoutable système de sujétion des individus, des esprits, des corps en définitive, telle une redoutable doctrine totalitaire dont l'utilité première visait la soumission du peuple, des peuples.

Afin d'éviter le cas échéant à notre lecteur de remonter plus haut dans ces pages, rappelons un passage, en constituant une sorte de condensé, du texte d'Éric Stemmelen :

« [...] c'est après le règne de Constantin que le déclin de l'empire repartit de plus belle et que la décadence, puis l'effondrement s'abattirent sur lui en moins d'un siècle. Ceci malgré la christianisation, ou plutôt, selon de très grands historiens à commencer par Gibbon et Mommsen, à cause même du christianisme. Si Constantin a vraiment cru qu'une nouvelle religion allait donner un second souffle à la romanité, il s'est trompé du tout au tout et il a fait preuve d'une fâcheuse stupidité. Mais après tout, il n'est pas exclu que Constantin ait partagé ce genre de conviction, compte tenu du caractère assez obtus de l'individu, qui disait de sa propre personne : « Nous avons reçu de la Divine Providence la faveur suprême d'être à l'abri de toute erreur. »<sup>6</sup> « De toute façon, la seule certitude de l'empereur n'aurait pas suffi à emporter une conversion générale des habitants de l'empire : ainsi, ni le dément Elagabal, ni le strict Aurélien, très chauds partisans des cultes solaires, n'entraînèrent la fin de la religion traditionnelle, alors même que ces croyances étaient pourtant plus répandues que le christianisme, au moins en Occident ; de même, l'empereur Caracalla, fidèle adepte du culte d'Isis, en favorisa considérablement la pratique sans pour autant faire basculer l'empire dans cette religion, très populaire dans de nombreuses régions. Il fallait bien que l'empereur soit porté et soutenu par une très puissante force économique et sociale pour qu'il puisse venir à bout de l'opposition populaire ; sans un tel soutien, il se serait heurté en particulier aux militaires, fervents adeptes du culte solaire, et il aurait très vite été assassiné comme tant d'autres empereurs ou prétendants de l'époque. Le virage obligatoire de la christianisation n'a pu être le fait d'un seul homme ; il a été voulu et organisé par une puissante force sociale.

*« Les seigneurs vont aux rois ainsi qu'au miel les mouches »*

« Tout d'abord, il faut constater que ce n'est pas Constantin qui a décidé d'imposer le christianisme, mais que c'est le christianisme qui s'est imposé à lui, par le truchement d'évêques tels qu'Ossius et Lactance. Ce qui était la conclusion d'André Piganiol : « Il est devenu l'instrument des évêques, qu'il enrichissait, l'exécuteur de leurs décisions. »<sup>7</sup> Or ces évêques étaient eux-mêmes, ainsi que nous l'avons vu précédemment, au service de la nouvelle classe dominante, celle des grands propriétaires terriens. L'empereur fut entre leurs mains un outil, volontaire ou inconscient, peu importe, qui ne fit qu'appliquer une politique de transformation radicale désirée par les seigneurs fonciers.

« Nous avons vu qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle ces grands propriétaires fonciers avaient acquis à la fois le pouvoir économique

et le contrôle des villes ; seuls leur échappaient, pour peu de temps encore et surtout en Occident (Gaule, Espagne, Illyrie), les villages où survivaient des propriétés sénatoriales traditionnelles, reposant sur l'esclavage, et une petite paysannerie indépendante, exploitant quelques hectares de terres, avec quelques esclaves. Les seigneurs avaient gagné en soutenant matériellement et financièrement les chrétiens et en les utilisant à leur profit. Désormais les notables chrétiens, et en particulier les évêques, étaient le fer de lance politique de la noblesse foncière. Il était donc logique que l'État lui-même passât aux mains de cette « faction nouvelle », devenue le nouveau pouvoir effectif, car il dominait à la fois l'économie rurale et les grandes cités. Celui qui devait gagner la lutte pour l'Empire serait obligé de prendre acte de la domination du christianisme, non pas en termes démographiques, puisqu'il y avait encore peu de chrétiens dans l'empire, mais parce que « les forces vives de l'Empire étaient en grande partie chrétiennes », selon les termes du cardinal Daniélou<sup>8</sup>. Et, une fois empereur, il imposerait le christianisme à l'ensemble de ses sujets, pour le plus grand profit des seigneurs.

« C'est donc ce qu'il advint, car aucun régime politique ne peut gouverner contre la classe qui détient le pouvoir économique. Constantin, plus brutal et plus cruel que ses adversaires, l'emporta. »

Lorsque des « maîtres du monde » prirent conscience, avec une meilleure connaissance du christianisme, que cette religion promettait aux croyants le bonheur, une vie éternelle, une félicité éternelle, et tout ceci après la mort, et que pour parvenir à cette félicité indicible, il était nécessaire, entre autres comportements empreints de grande humilité, de, par exemple, lorsque l'on avait reçu un coup sur une joue de tendre l'autre pour être frappé sur celle-ci également, ces maîtres, quelque peu incrédules encore, ont dû s'interroger, fort dubitativement, puis se réjouir enfin, s'extasiant grandement en leur for intérieur. Il nous est loisible de penser que jamais auparavant, sur toute l'aire européenne, aucun maître même n'aurait osé simplement rêver de religion d'une telle nature...

Il nous semble hautement probable que, *si*, en ces temps à nos yeux déjà lointains, mais où certains de ces maîtres prirent des mesures dont les conséquences sont encore de nos jours tellement prégnantes, ces maîtres avaient eu l'opportunité de recourir à d'autres mesures, qui auraient pu se révéler plus radicales encore, plus rapides sûrement pour obtenir une soumission plus foncière du peuple, des peuples qu'ils entendaient gérer, diriger, ils n'auraient guère hésité à y avoir recours.

Supposons donc un instant que ces maîtres eussent eu la possibilité de disposer aux portes de l'empire, voire en terres d'empire même, de populations composées d'individus plus disposés à la soumission que des rejetons de peuples apparentés aux fils de la vieille Hyperborée, ou du vieil Ayrana Vaejo, ou des contrées voisines des anciennes cités découvertes récemment aux marches de l'Europe et de l'Asie dans l'austère région steppique d'Arkaïm, bref, la possibilité de disposer en masse d'individus plus sujets à la soumission que des rejetons de peuples originaires du Nord, du nord d'une frontière naturelle et culturelle, constituée par la mer Noire, la chaîne montagneuse du Caucase, la mer Caspienne, par les massifs montagneux du Kopet-Dag... Supposons un instant, donc, que ces maîtres eussent eu la faculté de favoriser en empire la migration de populations massives, aux mentalités soumises de temps immémoriaux aux puissants, à des potentats orientaux, et aux mentalités éduquées, façonnées, peut-être par la deuxième réforme religieuse majeure (celle-là même dont il est question *supra*) issue de la réforme religieuse égyptienne amarno-mosaïque\*, ou, non pas seulement par cette deuxième réforme, mais par la troisième (point encore advenue à l'époque)... Nul doute qu'ils auraient favorisé, encouragé, organisé voire, cette migration afin de disposer d'une population plus soumise encore, et ce plus aisément et en des délais incomparablement plus courts que par une conversion difficile, longue, plus ou moins aléatoire.

Les grands propriétaires répugnant à laisser leurs gens partir aux armées, les autorités impériales eurent recours à l'emploi de supplétifs germaniques (et même hunniques — notamment pour combattre les Burgondes établis aux portes de l'empire) très tôt. Aussi, par exemple, très tôt elles n'hésitèrent pas à

faire venir d'Égypte des troupes pour lutter contre les Bagaudes... Les autorités impériales, qui confiaient l'autorité militaire romaine, la puissance militaire aux mains de mercenaires « étrangers », auraient-elles eu tant de répugnance à confier des tâches laborieuses, subalternes, à une main d'œuvre « étrangère » ? ... Sûrement pas !

À l'époque qui nous est contemporaine, la chose se pratique, la chose récemment se pratiqua... Souvenons-nous de certaines prises de positions de défenseurs *patentés* des humbles travailleurs et prolétaires sous nos latitudes, en notre « douce » France...

Le texte qui suit consiste en un extrait d'un article de *L'Humanité* (janvier 1981) reprenant un texte (« lettre ouverte » au Recteur de la Mosquée de Paris) de Georges Marchais, alors Secrétaire Général du P. C. F. :

« [...]

« Certains — qui défendent par ailleurs le droit de vivre au pays pour les Bretons ou les Occitans — prétendent que l'immigration massive de travailleurs est une nécessité, voire un bienfait du monde contemporain. Non, c'est une conséquence du régime capitaliste, de l'impérialisme.

« Des millions d'hommes sont contraints au cruel exil en terre étrangère, loin de leur ciel et de leur peuple, parce qu'ils n'ont pas de travail chez eux. Dans beaucoup de leurs pays la colonisation, le développement inégal propre au capitalisme ont laissé des traces profondes ; même dans ceux d'entre eux qui s'engagent sur la voie d'un développement socialiste elles peuvent subsister pendant de nombreuses années. Ou bien encore les capitalistes qui dominent certains pays exportateurs de main-d'œuvre ne veulent pas ou ne peuvent pas résoudre les problèmes économiques et sociaux de leurs peuples et préfèrent tirer des profits immédiats de l'immigration, tout en affaiblissant par ces départs la classe ouvrière ; ainsi au Portugal ou en Turquie, malgré la lutte des forces les plus conscientes.

« Quant aux patrons et au gouvernement français, ils recourent à l'immigration massive, comme on pratiquait autrefois la traite des Noirs, pour se procurer une main-d'œuvre d'esclaves modernes, surexploitée et sous-payée. Cette main d'œuvre leur permet de réaliser des profits plus gros et d'exercer une pression plus forte sur les salaires, les conditions de travail et de vie, les droits de l'ensemble des travailleurs de France, immigrés ou non. Cette politique est contraire tant aux intérêts des travailleurs immigrés et de la plupart de leurs nations d'origine qu'aux intérêts des travailleurs français et de la France. Dans la crise actuelle, elle constitue pour les patrons et le gouvernement un moyen d'aggraver le chômage, les bas salaires, les mauvaises conditions de travail, la répression contre tous les travailleurs, aussi bien immigrés que français.

« C'est pourquoi nous disons : il faut arrêter l'immigration, sous peine de jeter de nouveaux travailleurs au chômage. À cet égard MM. Giscard d'Estaing et Stoléru font le contraire de ce qu'ils disent : ils contribuent à l'entrée clandestine organisée de travailleurs dépourvus de droits et soumis à une exploitation honteuse et inhumaine. Je précise bien : il faut stopper l'immigration officielle et clandestine, mais non chasser par la force les travailleurs immigrés déjà présents en France, comme l'a fait le chancelier Helmut Schmidt en Allemagne fédérale.

« [...] »

*Pour consulter une copie de l'intégralité de l'article (fichier au format .PDF) et le cas échéant en effectuer le téléchargement : cliquer sur cet hyperlien.*

Ainsi donc *la chose* se trouve aisément concevable ; et *si* les circonstances historiques, géographiques (au sens le plus large), démographiques, l'avaient pu permettre alors, nul doute que les maîtres de l'empire romain y auraient eu recours, d'autant plus qu'à leurs yeux les différences entre des sociétés issues d'une christianisation ou d'une islamisation auraient sûrement parues des plus ténues tant les religions considérées se découvrent similaires, formées aux mêmes moules, s'inspirant de la même matière, les Musulmans considérant comme d'inspiration divine les textes révévés par les Juifs ou les Chrétiens, tant elles sont issues de contrées et de peuples éminemment proches les uns des autres au niveau de leurs dispositions mentales, de leur appréhension globale du monde, tant elles entendent l'une et l'autre, l'une ou l'autre, religions monothéistes, tout expliquer, tout justifier, tout régler, tant elles ambitionnent de régir l'histoire des peuples, des individus, de dominer l'histoire en sa totalité.

Seule la philosophie communiste, « marxiste-léniniste », possédera une telle ambition totalitaire, mais en promettant toutefois non pas le bonheur après la mort, un bonheur post-mortem, *dans l'au-delà*, mais dans ce si bas monde-ci, dès *ici-bas*... Mais, en le promettant, ce bonheur insignifiant, non pas dans l'immédiat, mais plus tard, mais après qu'une période de dictature du prolétariat ait permis de modifier la nature humaine (car, tel qu'il est, « l'homme est un loup pour l'homme »), mais après que se trouvent abolies les religions monothéistes totalitaires corrompant l'esprit humain, après que *l'homme ait cessé de graviter autour de la divinité pour graviter enfin autour de lui-même*.

Il n'est guère étonnant que les tenants des religions monothéistes aient considéré, considèrent le communisme comme une philosophie susceptible de constituer un péril majeur à l'égard de la domination que longtemps en maints parages elles ont exercée, que depuis longtemps elles exercent...

Mais tout ceci est une autre histoire ; et il convient de mettre un terme à nos présentes digressions, et de, peut-être, envisager quelques autres sujets à aborder en d'autres pages.

---

\* *N. D. É* : le terme « amarno-mosaïque » est, en son commencement, forgé sur le nom du site de l'éphémère capitale du pharaon *hérétique* Akhenaton [Amenhotep IV] : « Amarna ».



Cette illustration consiste en une reproduction (vue partielle)  
d'un tableau (achevé en 1844) de Jean-François Gigoux (1806-1894), peintre et dessinateur français, né à Besançon.  
Ce tableau fut confié par l'État au Musée de Bordeaux en 1848. Dans l'ouvrage (de 1894) d'Émile Vallet (1834-1899), intitulé  
« *Catalogue des tableaux, sculptures, gravures, dessins exposés dans les galeries du Musée de Bordeaux* »  
sont fournies les indications suivantes :  
« [...] *Baptême de Clovis.*  
« H. 4,60. — L. 2,81. T. cintrée — Fig. de gr. nat.  
« Entouré des principaux chefs de son armée, revêtu de son armure et portant le manteau royal,  
Clovis s'appuie sur sa longue épée et incline la tête, tandis que l'évêque Remi le baptise [...] »  
« *Donné par l'État en 1848. — Signé.* »

---

**N. B. : ces commentaires  
sont disponibles au format PDF  
(fichier obtenu par *impression en PDF*  
de la *page HTML* des « Commentaires »).**

---

**Vers la page de présentation de la collection  
« LILIUM GALLIAE »  
(rubrique *Grégoire de Tours, etc.*)**

---



---

**[HYPERLIEN VERS LA PAGE D'ACCUEIL](#)  
[HYPERLIEN VERS LE PLAN DU SITE](#)**

**Copyright © Carraud-Baudry, 2022**

---